CANADIAN INITIAL GATS SECTORAL/MODAL/HORIZONTAL NEGOTIATING PROPOSALS

General Agreement on Trade in Services (GATS)

CANADIAN INITIAL GATS SECTORAL/MODAL/HORIZONTAL NEGOTIATING PROPOSALS

All Members involved in the WTO services negotiations have noted the increasing role of services industries in economic growth and job creation. The growing importance of the services sector in Canada is leading the transformation of the Canadian economy to a knowledge-based economy.

Governments in Canada have focussed a great deal of attention on creating the appropriate policy frameworks to facilitate the creation and expansion of the Canadian service economy. One of the ways in which Canada can continue to foster development of the knowledge-based economy is to advance the international interests of Canada's service industries. WTO services negotiations offer a way to advance such interests by encouraging governments to foster more internationally competitive service markets.

Canada has tabled an initial negotiating proposal that outlines principles and objectives for the GATS negotiations. It also suggests elements for inclusion in the negotiating guidelines and procedures. The following sectoral/modal/horizontal proposals should be read in conjunction with the initial negotiating proposal. The Canadian principles and objectives for these negotiations are repeated below:

Principles

We recognize the increasingly global nature and importance of service industries and the growing contribution of services exports to the world economy and, specifically, to the Canadian economy. This underlines the importance of a successful conclusion to the current

services negotiations to increase market access for service providers. Expanded, transparent and predictable markets benefit countries, businesses — small, medium and large — and consumers. Services particularly contribute to the development of the knowledge-based economy.

While recognizing the importance of a liberalized services trade environment, it is an underlying tenet of the GATS, found in both the Preamble and Article XIX of the Agreement, that the process of progressive liberalization will take place with due respect for national policy objectives. In particular, the GATS emphasizes the right of Members to regulate and to introduce new regulations on the supply of services within their territories in order to meet national policy objectives. These are important principles of the GATS as they ensure that each Members' ability to implement social and cultural policies is maintained.

The GATS cannot be interpreted as requiring governments to privatize or to deregulate any services. We recognize the right of individual countries to maintain public services in sectors of their choice: this is not a matter for the GATS negotiations. However, in sectors where countries have chosen to undertake specific commitments under the GATS, the mutually-agreed rules of GATS should apply.

Canada also recognizes that the process of progressive liberalization must respect the level of development of individual Members and facilitate increased participation of developing countries in trade in services. Particular account must be taken of the serious difficulties faced by the least-developed countries. It is in the interest of all Members that developing countries are active participants in — and beneficiaries of — these negotiations.

Objectives

Canada reaffirms that the objective of these negotiations is to liberalize trade in services through increased transparency and predictability in services trade regimes and through the provision of effective access to markets while giving due respect to national policy objectives.

Specifically, Canada's objectives at this initial stage of the negotiations are:

1. to obtain improved access to international markets for Canadian service providers;

2. to consider the particular situation of small- and medium-sized service suppliers in the negotiations;

3. to preserve the ability of Canada and Canadians to maintain or establish regulations, subsidies, administrative practices or other measures in sectors such as health, public education and social services;

4. to recognize the importance of the framework of rules in enhancing transparency and predictability for Canadian service exporters, in particular, to continue the work of the

"built-in agenda" of the emergency safeguard mechanism, subsidies, government procurement and domestic regulation (as set out in GATS Article VI.4); and

5. to explore ways to address the interests and concerns of developing countries, in particular, to consider the serious challenges faced by least-developed countries in these negotiations.

Canada also believes that a systematic process of identifying and evaluating likely and significant environmental impacts of trade negotiations is essential, and to this end, will undertake domestically an environmental assessment of the GATS in accordance with Canada's *Framework for Conducting Environmental Assessments of Trade Negotiations.*

Canada will also not make any commitment that restricts its ability to achieve its cultural policy objectives until a new international instrument — designed specifically to safeguard the right of countries to promote and preserve their cultural diversity — can be established.

These sectoral/modal/horizontal proposals indicate Canadian interests at this stage in the GATS discussions. Canada reserves the right to modify these proposals at any time. These proposals do not prejudge Canada's position on other service sectors, modes of supply or horizontal issues, nor in any future request or offer process on these or other sectors or modes of supply.

CANADIAN INITIAL MODAL NEGOTIATING PROPOSAL
REGULATORY TRANSPARENCY AND PREDICTABILITY

Canada reserves the right to modify this proposal at any time. This proposal does not prejudge Canada's position on other service sectors, nor any future offer on this or other sectors. This proposal should be read in conjunction with the principles and objectives as outlined in Canada's initial negotiating proposal.

Introduction

The vast majority of service industry firms in Canada are small- and medium-sized enterprises (SMEs). Many of these firms have only recently considered entering the international market and formal barriers to trade are "potential" (in the sense that they may not have encountered them directly yet). The availability of information required to enter a foreign market is often a significant problem. The need to improve the transparency and predictability of the regulatory conditions under which international business is conducted is perhaps the most consistent theme that emerges in the course of consultation with Canadian business. For these firms the most significant barrier to trade is often lack of information on the conditions related to:

- entering and operating in foreign markets;
- the procedures to be followed to comply with regulatory requirements in these markets;
- the process available to seek changes to the regulatory environment; and
- the options available for input to or redress from regulatory changes.

The Government of Canada encourages transparency and predictability in regulatory policy in recognition of the wide-ranging benefits that can result. While it is not the only objective, many elements of the Government of Canada's Regulatory Policy address directly, or otherwise encourage, transparency. The Government of Canada requires that its regulatory authorities ensure that:

- Canadians are consulted, and that they have an opportunity to participate in developing or modifying regulations and regulatory programs;

- a problem or risk demonstrably exists and that federal government intervention is justified and that regulation is the best alternative;

- the benefits outweigh the costs to Canadians, their governments and businesses — in particular, regulatory authorities must ensure that the limited resources available to government are used where they do the most good;
- adverse impacts on the capacity of the economy to generate wealth and employment are minimized and no unnecessary regulatory burden is imposed — in particular, regulatory authorities must ensure that:

  - information and administrative requirements are limited to what is absolutely necessary and that they impose the least possible cost;

  - the special circumstances of small businesses are addressed; and
  - parties proposing equivalent means to conform with regulatory requirements are given consideration.

- international and intergovernmental agreements are respected and full advantage is taken of opportunities for co-ordination with other governments and agencies; and

- systems are in place to manage regulatory resources effectively — in particular, regulatory authorities must ensure that:
  - the Regulatory Process Management Standards are followed
  - compliance and enforcement policies are articulated, as appropriate; and
  - resources have been approved and are adequate to discharge enforcement responsibilities effectively and to ensure compliance where the regulation binds the government.

Through these requirements, Government of Canada regulatory policy ensures a high level of transparency and predictability. Transparency has also become a central principle in the multilateral trading system. The WTO agreements contain a wide range of provisions covering transparency. Indeed, the GATS alone contains a number of provisions in this regard including the preamble to the agreement, Articles III, IV, VI and several other elements of the agreement (Reference Paper on Basic Telecommunication and Disciplines for domestic regulation in the accountancy sector).

Proposal

Regulatory policy has evolved since the conclusion of the Uruguay Round. A variety of approaches to transparency reflecting different governmental structures, traditions and capacity are in place in Member states. In the course of the GATS negotiations, Canada will wish to explore current best practices with Members with respect to regulatory transparency and determine whether, on the basis of developments in this area, existing GATS provisions in this area can be enhanced.

CANADIAN INITIAL NEGOTIATING PROPOSAL
TEMPORARY MOVEMENT OF NATURAL PERSONS SUPPLYING SERVICES UNDER THE GATS (MODE 4)

Canada reserves the right to modify this proposal at any time. This proposal does not prejudge Canada's position on other service sectors, nor any future offer on this or other sectors. This proposal should be read in conjunction with the principles and objectives as outlined in Canada's initial negotiating proposal.

Introduction

Following extended mode 4 negotiations completed in June 1995, only a relatively small number of Member countries made specific commitments on the temporary movement of service suppliers with respect to Market Access (Article XVI), National Treatment (Article XII) or additional commitments (Article XVIII). Generally speaking, Members made horizontal commitments on intra-corporate transferees (not necessarily in all categories), a fewer number on business visitors, and only a small number on professionals, including those providing services on a contractual basis and unlinked to a commercial presence. Canada made commitments in all three areas.

The international mobility of service suppliers, whether as individuals or employees providing services, has become an increasingly important component of competitive markets for suppliers and consumers alike. It is also important for businesses developing new markets and business opportunities. Access to foreign markets is important not only to large firms that conduct business on a global basis, but also to small- and medium-sized enterprises (SMEs) and individuals providing services on a contractual basis. They make up the vast majority of service suppliers actively exporting in various sectors. Lack of transparency and predictability, including difficulties in obtaining procedural information, frequently affects the ability of all service suppliers to compete in foreign markets. Transparency problems can effectively rule out market access for service suppliers from both developed and developing countries. Therefore, Members should explore ways to strengthen the transparency obligations of the GATS to benefit in particular individual service suppliers, SMEs and the service suppliers from all countries.

Proposal

Given the existence of various barriers to the temporary movement of natural persons, Canada believes that in these negotiations Members should improve their mode 4 commitments, both horizontal and sectoral. This would provide greater access to foreign markets for the services suppliers of developing and developed countries. Canada also thinks that more Members should make commitments on general business visitors and on professionals, including those entering on a contractual basis and not linked to commercial presence. In addition, Canada believes that Members should examine the need for rules to allow for the duty-free temporary admission of "portable tools of the trade" required to carry-out services in foreign markets linked to Mode 4 commitments.

As well, Canada believes that Members should reach agreement on improving the transparency and predictability of existing and new mode 4 commitments. Accordingly, Members may wish to focus *inter alia* on immigration laws and regulations, including procedural information, on temporary movement; available foreign worker programs and their entry criteria; applicable conditions for economic needs tests (ENTs); field instructions or operational guidelines for immigration officers; maximum duration of stay and market access limitations cited in commitments.

Mode 4 is a key issue in these negotiations. India, Japan, the European Union and the United States have recently provided initial views. Canada proposes that all Members now put more attention on the mode 4 issues in these negotiations. It is important that trade policy officials and representatives from relevant regulatory bodies (in Canada's case, this includes immigration and labour market officials) focus on the issues involved. Members should explore options on how they might move forward with mode 4 discussions. Possible ideas include a temporary *ad hoc* group reporting to the Council for Trade in Services, Special Session; discussion in an existing GATS committee; or a seminar similar to the recent tourism services event.

CANADIAN INITIAL NEGOTIATING PROPOSAL
SMALL- AND MEDIUM-SIZED ENTERPRISES

Canada reserves the right to modify this proposal at any time. This proposal does not prejudge Canada's position on other service sectors, nor any future offer on this or other sectors. This proposal should be read in conjunction with the principles and objectives as outlined in Canada's initial negotiating proposal.

Introduction

The purpose of this proposal is to encourage consideration in these negotiations of barriers limiting the participation of small- and medium-sized enterprises (SMEs) in the global trade of services.

Importance of service SMEs

SMEs are key contributors to the economic growth and employment in the global economy. They make up more than 95 percent of developed countries' enterprises and account for 60 to 70 percent of their workforce. We believe the situation is quite similar in developing countries. For example, in Latin America and the Caribbean, SMEs also make up more than 95 percent of the total number of business establishments and absorb more than 85 percent of total private sector employment in most countries in the Region. In Canada, SMEs account for almost 60 percent of Canada's private sector employment and 43 percent of private sector GDP.

SMEs predominate in service sectors. In Canada for example, 86 percent of services firms employ less than 50 employees. They are active in exporting services in key sectors such as professional services, computer and related services and environmental services.

The vast majority of service SMEs are realising new opportunities through applications of information technologies. Being on-line makes them automatically global. They are increasingly present in technology-intensive industries, such as information and communications technology, as well as in strategic business services, such as computer software and information processing or human resource development.

The limited number of organizations to effectively voice SME concerns and the wide range of SME interests limits their capacity to defend their collective interests.

Internationalization of service SMEs

In an increasing integrated world, service SMEs will be more active in the global marketplace in order to maintain their job and wealth-creation capability.

Advances in communication and information technology have given them potentially more

efficient tools to operate internationally. They are making use of the Internet's competitive advantages of speed, convenience and reduced costs to enter new markets.

To increase their participation in the international trade, service SMEs have to overcome barriers related to a discriminatory, burdensome and non-transparent regulatory environment. For example, onerous licensing, registration requirements and excessive user fees can create barriers that are particularly burdensome for SMEs.

We also note that smaller firms may have less capacity to devote to activities related to entering and sustaining their activities in foreign markets as they often have less available capital and time than larger firms.

Due to limited resources, SMEs cannot necessarily respond as quickly and effectively to market access barriers as larger firms. The development of Mutual Recognition Agreements (MRAs) that will reduce these resources demands is very important for SME service providers. Members should consider ways to facilitate the development of MRAs.

Transparency

Market access for service SMEs can be strongly hampered by a lack of information on regulatory regimes and requirements.

Modes of supply

Due to their size and resource constraints, we believe that SMEs export services primarily by using mode 1 (cross-border) and mode 4 (movement of natural persons) because these are the least expensive and most effective ways for them to conduct business. However, many countries require businesses to establish a commercial presence before they will allow services to be imported into their market. This makes it very difficult for service SMEs to export to these markets because they cannot afford to establish a commercial presence in the foreign market. In order to help service SME exporters, in the negotiations, Members should explore ways to remove unwarranted mandatory commercial presence requirements on the cross-border supply of a service.

Electronic commerce may be a preferred vehicle of delivery for many service SMEs. To the extent that they establish a commercial presence in foreign markets, entry and exit barriers in foreign markets may be barriers to their effective participation.

CANADIAN INITIAL SECTORAL NEGOTIATING PROPOSAL
FINANCIAL SERVICES

Canada reserves the right to modify this proposal at any time. This proposal does not prejudge Canada's position on other service sectors, nor any future offer on this or other sectors. This proposal should be read in conjunction with the principles and objectives as outlined in Canada's initial negotiating proposal.

Introduction

Liberalization of trade in financial services provides benefits to the domestic financial sector, as well as the broader domestic economy. As such, Canada believes that further liberalization of financial services will be advantageous to all WTO Members.

Financial services liberalization can contribute to the strength of domestic financial systems in many important ways: it can strengthen the capital base and promote state of the art management practices in financial institutions, and improve credit quality control and risk diversification. It also encourages domestic capital market innovation that may help channel foreign and domestic savings to productive investments. In addition, by encouraging transparency and the efficient flow of related financial data and market information, liberalization enhances the functioning of this sector. All of this contributes to increased financial sector stability.

Furthermore, financial services are key inputs into all economic activities. Increased competition in the financial sector benefits users of financial services, such as business and individual consumers, by lowering costs, increasing quality and providing a greater variety of products and services.

A liberal financial services regime does not mean an unregulated regime. The GATS provides basic and extensive accommodations for the prudential regulation needed to protect the safety and soundness of financial systems to safeguard the integrity of financial markets and to protect investors. It is Canada's aim throughout the negotiations to make certain that a Member's ability to take measures for prudential reasons, as outlined in the Annex on Financial Services, will not be restricted.

Negotiating Modalities

Canada supports maintaining the practice established during the Uruguay Round of having distinct negotiations regarding financial services. The nature of specialized regulation in the sector, as well as its importance to the economy and macroeconomic stability, warrants the creation of a specific negotiating group for financial services. The direct participation of financial sector experts in the negotiation will ensure that the trade rules take into account the unique aspects of this vital sector.

Canada supports using the Committee on Trade in Financial Services (CTFS) as the forum for

these distinct negotiations. Canada believes that the new function of the CTFS would not preclude it from managing housekeeping issues that would normally be addressed by the committee.

The negotiations should be conducted through the most effective and pragmatic means possible, such as through model schedules, request–offer or other suitable means, including a mixture of approaches if appropriate.

Objectives

Canada's objectives for the GATS 2000 round of financial services negotiations include:

- expanding and strengthening market access and national treatment commitments and achieving further reductions in barriers to trade in financial services. Negotiations should examine all four modes of supply (cross-border, consumption abroad, commercial presence, and movement of natural persons) with the aim of improving and expanding liberalization commitments. In addition, scheduled commitments may have to be expanded in certain modes, particularly cross-border supply and consumption abroad, to reflect technological advances. The impact of the development of electronic commerce is particularly relevant in this context.

- furthering the benefits of liberalization by addressing certain ambiguities in the GATS framework as it applies to financial services. For example, definitional or classification problems may result in uncertainty as to the scheduling and interpretation of commitments. As such, we encourage all Members to use the classification list outlined in the Annex on Financial Services when scheduling commitments in financial services.

- clarifying transparency disciplines to complement any advances made in market access and national treatment commitments. While recognising the work being done by the Working Party on Domestic Regulation (WPDR) in this area, we believe that disciplines on transparency designed according to the particular needs of the financial sector will need to be considered.

- recognising the special needs and interests of developing Member countries. As such, Canada supports facilitating greater liberalization by allowing Members to phase in commitments over a specified period. Although a method for phasing in commitments will have to be agreed upon, Canada supports further exploration of this matter.

CANADIAN INITIAL SECTORAL NEGOTIATING PROPOSAL
ENVIRONMENTAL SERVICES

Canada reserves the right to modify this proposal at any time. This proposal does not prejudge Canada's position on other service sectors, nor any future offer on this or other sectors. This proposal should be read in conjunction with the principles and objectives as outlined in Canada's initial negotiating proposal.

Introduction

Further to our general negotiating position tabled in accordance with the "Road Map" exercise, Canada submits this initial proposal on environmental services for the consideration of WTO Members.

Importance of Environmental Services

The environment industry, particularly its service component, exerts multiplier impacts across all sectors of the economy. It is considered to be a knowledge-based, enabling, high valued-added, growing component of the new economy. Over the years, there has been growing worldwide recognition of the importance of environmental services to improve environmental protection, remediation and prevention. This new context has given rise to an increasing global demand for environmental products and services which has been mainly fuelled by the existence and enforcement of domestic environmental regulations and greater consumer and community awareness. As a result, a global market for environmental services has boomed during the nineties accounting for about 50 percent of total demand of environmental goods and services.

For most WTO Members, in particular for developing countries, substantial benefits can be derived from greater trade liberalization of environmental services in the context of GATS negotiations. A wider access to foreign markets as well as improving the current framework of rules allow greater transparency and predictability for both small and large environmental services providers. It allows service exporters to diffuse their knowledge and technical expertise worldwide while importers benefit from a broad range of environmental services at lesser costs. In this context, it is likely that trade liberalization will lead to potential win-win scenarios, considering the global nature of environmental issues. There are two main types of win-win scenarios that can be generated by increased liberalization: environmental protection gains (e.g., healthier environment) and economic development gains (e.g., diffusion of expertise
and development of local skills). The magnitude of these expected benefits, however, remains linked to the existence of domestic institutional and legal frameworks.

An important aspect of the environmental services sector is the regulatory framework in which this sector operates. The GATS affirms Members' right to regulate. It also obliges Members to be transparent about their regulations. Canada encourages Members to increase their regulatory transparency in the area of environmental services.

Sectoral Coverage

Environmental services are defined according to the current W/120 classification as follows:

- sewage services;
- refuse disposal services;
- sanitation and similar services; and
- other (e.g., cleaning services of exhaust gases, nature and landscape protection, etc.).

Canada recognizes that there are related services found elsewhere in the W/120 that are important to the delivery of environmental services, such as technical testing and analysis services, scientific and technical consulting services, engineering services and construction services.

Extensive discussions have taken place recently in the Committee on Specific Commitments on the issue of "core" versus "cluster" environmental services. In our view, this discussion is primarily about classification of environmental services. However, the discussion on clusters has also been important for identifying related environmental services that exist in the W/120. We believe it is important for Members to seek greater liberalization for both the activities contained in the core list of environmental services as they are currently defined in the W/120, as well as in other related sectors (e.g., technical testing and analysis, scientific and technical consulting, engineering and construction). Clusters should be used primarily in the negotiations as a "check list".

Proposal

Liberalization of environmental services is paramount for a number of goods and services industries. The Canadian environmental service sector is competitive and knowledge intensive and is open in all sub-sectors of environmental services of the GATS. However, there are still many WTO Members who maintain a range of

barriers affecting trade and investment which are likely to be an inhibiting factor in the potential growth of this industry.

During the ongoing negotiations, there is an opportunity for Members who have taken no commitments in the core list of environmental services sector to make bound commitments in all sub-sectors and modes of delivery. For the 49 Member countries who have commitments in the core list, they should aim at reducing or eliminating existing restrictions on national treatment and market access and broadening their commitments to related services. The most significant categories of restrictions are those related to the lack of transparency of regulatory regimes and practices, investment/establishment, entry and stay of services managers, professionals and experts and licensing requirements. A combination of these barriers can also have a "multiple barrier" effect across sectors. The cost of maintaining barriers in the environmental service sector may not only have a significant impact on costs and the variety of

services provided, but act as a disincentive for the global diffusion of environmental technology, skills and expertise.

CANADIAN INITIAL SECTORAL NEGOTIATING PROPOSAL
PROFESSIONAL SERVICES

Canada reserves the right to modify this proposal at any time. This proposal does not prejudge Canada's position on other service sectors, nor any future offer on this or other sectors. This proposal should be read in conjunction with the principles and objectives as outlined in Canada's initial negotiating proposal.

Introduction

The purpose of this proposal is to stimulate discussions toward seeking improved conditions for the treatment of professional services in the context of the current round of the GATS negotiations.

Importance of professional services

Over the past decade, there has been a marked increase in trade in professional services, particularly on a cross-border basis. This increase is due in part to the recognition of the importance of this sector as contributing to inward investment and to overall economic growth in both developed and developing countries alike, either through the involvement of professions in direct delivery of services (legal or accounting advice to consumers and companies, etc.) or as necessary inputs to broader development activities (engineering, architectural, urban planning services to construction, mining and environmental projects, etc.).

Despite their growing importance, it is widely evident that trade in professional services by foreign businesses and, in particular, individual professional service providers continues to be hampered by a variety of regulatory measures. The protection of the consumer, as well as the need to ensure competency and quality of service, are paramount considerations that underlie many regulations. However, the extensive differentiation of regulations and their application often constitutes serious impediments to trade.

Sectoral Coverage

The following sub-sectors are included for consideration:

- engineering services (including integrated engineering);
- architectural services;
- urban planning and landscape architectural services;
- accounting, auditing and book-keeping services;
- taxation services (excluding legal services);
- foreign legal consultancy services (advisory services on foreign and international public law);
- real estate appraisal services;
- management consulting services; and
- land surveying services.

Proposal

The following is an illustrative checklist of issues that Canada believes should form part of the GATS negotiations. Improving conditions for the treatment of professional services is an important area for renewed negotiating efforts. These efforts could be concentrated on a number of inter-related fronts that are essential for any further expansion and liberalization in trade in professional services.

- National treatment and market access restrictions: seek improvements in the quantity and quality of commitments across modes 1, 2 and 3. Seek the elimination of overt discriminatory requirements in the form of nationality and citizenship requirements and alternatives to permanent residency and residency to the extent that other less restrictive means are available (i.e., collaboration with locals, bonding requirements to ensure recourse and agreements on cross-border disciplinary actions). Canada has made a number of improvements in this area including the development of licensing regimes to facilitate access for a number of foreign service professionals (legal, engineering, architectural services).

- Facilitating entry (mode 4) of professional service providers: seek improvements in the coverage for the temporary entry and stay of foreign professions. Canada has contributed a separate proposal on mode 4.

- Mutual recognition of credentials: examine ways to encourage the development of mutual recognition agreements between professional regulators and to ensure participation of all WTO Members as a means to facilitate and improve access to foreign markets. The possibility of extending the "Guidelines for Mutual Agreements or Arrangements in the Accountancy Sector" to professional services in general could be a good starting point.

- Domestic Regulation (GATS VI:4): transparency assumes considerable importance given the highly regulated nature of most licensed professions and the scope of administrative discretion in the operation of licensing regimes. Canada is committed to continuing to work within current and other bodies as appropriate to improve the openness of domestic regulatory regimes. Canada will also continue to work toward the development of general disciplines with the possibility of developing specific disciplines to accommodate specific characteristics of individual professions. In this regard, Canada has expressed interest in examining the following professional services: engineering, architecture, legal, urban planning, real estate appraisal and land surveying.

- Tools of the trade: examine the need for rules to allow for the temporary admission of professional equipment necessary to carry out the service in a foreign market.

CANADIAN INITIAL SECTORAL NEGOTIATING PROPOSAL
TELECOMMUNICATION SERVICES

Canada reserves the right to modify this proposal at any time. This proposal does not prejudge Canada's position on other service sectors, nor any future offer on this or other sectors. This proposal should be read in conjunction with the principles and objectives as outlined in Canada's initial negotiating proposal, including in areas related to Canada's ability to achieve its cultural policy objectives.

Introduction

The rapid pace of technological innovation in the provision of telecommunication services is transforming economies and impacting on societies. Canada and other countries that have liberalized their telecommunication services markets have seen prices fall and new services quickly made available to both business and consumers. The development and wide availability of affordable, innovative and high-quality telecommunication services is a key challenge for many WTO Members.

Growing recognition by governments that competitiveness is increasingly dependant on innovative and cost-effective telecommunications services has led to telecommunications deregulation and to liberalization of the international trade environment, including most recently under the 1997 Agreement on Basic Telecommunications. In many countries, including Canada, the market for telecommunications services is now characterized by the replacement of monopolies by dynamic competition, including from foreign suppliers.

Canada, like many other countries, has put in place a regulatory regime intended to stimulate competition in the marketplace while making telecommunications services accessible and affordable to all its citizens. As a consequence, Canada has among the lowest prices, and the highest overall telephone penetration rates, in the world. Virtually all Canadian citizens and businesses have Internet service available at prices that are among the lowest in the world, and high speed service will soon be available to three quarters or more of Canadians. This is helping to further the development and expansion of e-commerce. As countries liberalize their telecommunication services markets, they can expect to experience similar important economic and social benefits.

As the process of market liberalization continues and grows, the international market for telecommunications services will continue to expand rapidly, to the benefit of all WTO Members. The telecommunications services sector in Canada is growing at three times the rate of the economy as a whole, and liberalization of international telecommunications markets has created opportunities for Canadian service suppliers in overseas markets. Canada also has a highly sophisticated telecommunications equipment sector, which has seen its export opportunities increase in liberalized telecommunications services markets as these make the necessary infrastructure investments to introduce or expand service.

Proposal

Canada promotes liberalization of markets for telecommunications services. Canada urges those Members that have not made commitments in the area of basic telecommunications and value-added telecommunications, or that have made limited commitments or commitments with long phase-in periods, to make commitments and to accelerate liberalization.

CANADIAN INITIAL SECTORAL NEGOTIATING PROPOSAL
TOURISM AND TRAVEL RELATED SERVICES

Canada reserves the right to modify this proposal at any time. This proposal does not prejudge Canada's position on other service sectors, nor any future offer on this or other sectors. This proposal should be read in conjunction with the principles and objectives as outlined in Canada's initial negotiating proposal.

Introduction

As with nearly all Members, the economic benefits of tourism for Canada are vast. In 1999, total tourism revenues for Canada surpassed the $50 billion mark, up almost 7 percent from the year before. Of the total industry revenues, the Canadian domestic market accounted for 70 percent or $34.8 billion. As a percentage of the total economy, tourism gross domestic product at factor cost reached 2.5 percent or $20.3 billion in 1999. Tourism has been and continues to be seen as a leading growth sector and job creator in the Canadian economy. Tourism revenues directly generated 524 300 jobs in 1999, an increase of 1.2 percent over the previous year. However, overall employment in all industries in the sector reached approximately 1.4 million jobs in 1999.

Tourism is an amalgam of parts of a number of separate industries. To varying degrees, it includes transportation, accommodation, food and beverage services, travel agency services and recreation and entertainment industry groups. Thus, tourism is not just one industry, but a cross-cutting multi-industry sector. In 1999, the total number of tourism establishments in the tourism industries' aggregate was more than 158 000, the majority (98 percent) of which are small- and medium-sized businesses (SMEs).

Aside from inbound tourism exports, other tourism expertise developed by Canada with the potential for export includes leadership in the areas of sustainable development practices; resort development and design; hotel management services; parks and golf course development; and ecotourism.

Proposal

Despite the fact that the tourism sector attracted more commitments by Members than any other sector at the end of the Uruguay Round, implementation of these commitment has sometimes fallen short and significant restrictions still remain.

While this list is not exhaustive, included among the most common restrictions appearing in schedules are economic needs tests, citizenship requirements, size limitations for establishments, restrictive licensing practices and fixed equity limits.

Canada would encourage other Members to focus negotiations on the W/120 classification of

Tourism and Travel related services with the objective of fully implementing existing commitments and liberalizing remaining restrictions to the extent possible. Canada would suggest that individualized country checklists could be employed to deal with the more comprehensive nature of tourism as an industry.

CANADIAN INITIAL SECTORAL NEGOTIATING PROPOSAL BUSINESS SERVICES (OTHER THAN PROFESSIONAL SERVICES AND COMPUTER AND RELATED SERVICES)

Canada reserves the right to modify this proposal at any time. This proposal does not prejudge Canada's position on other service sectors, nor any future offer on this or other sectors. This proposal should be read in conjunction with the principles and objectives as outlined in Canada's initial negotiating proposal.

Introduction

This proposal covers the following sub-sectors of the business services sector of the W/120 Services Sectoral Classification List: research and development services, real estate services, rental/leasing services without operators and other business services. It aims at reducing unnecessary trade barriers without affecting the quality of service and the protection of consumers. Canada proposes therefore that the professional services and computer and related services sub-sectors be excluded from this negotiating proposal. They will be the subject of separate negotiating proposals.

The sub-sectors of the business services sector are among the fastest growing sectors of the "new economy". These so-called "business to business" services include, not only professional services and computer and related services, but also services as diverse as R&D services, market research services, consulting services, technical testing and analysis and maintenance and repair of equipment services. All they have in common is that they provided an input to businesses.

Not only are business services among the most dynamic of the traded services today, but they also act as a catalyst for change and competitiveness in other services sectors of the economy. They are also an important factor in overall economic performance and competitiveness, particularly for small- and medium-sized enterprises. (SMEs). SMEs make up more than 95 percent of developed countries' enterprises and account for 60 to 70 percent of their workforce. The situation is quite similar in developing countries. In Canada, SMEs account for some 60 percent of employment and 43 percent of GDP. They are also predominantly present in the services sector.

As opposed to professional services, most business services are much less regulated. Member country commitments are often more liberal than in other services sectors. No doubt for this reason, a significant number of Members have made commitments in the sub-sectors of business services proposed for coverage, including developing country Members — the majority of which have made quite liberal commitments, especially in the other business services sub-sector. Of the 130 plus WTO Members, more than 70 have made commitments under the other business services category; 46 have made commitments under the research and development services and rental/leasing services without operators categories; and 28 have made commitments with respect to real estate services. Canada's own Schedule of Specific Commitments is relatively open with respect to these business services.

Trade in these sub-sectors is often carried out across borders or by service providers travelling for short periods of time to the location of the consumer. Furthermore, technological advances, in particular electronic commerce, provide new means for small- and medium-sized business services suppliers, including those from developing country Members, to export their services by making cross-border provision of certain business services more practical and technically easier.

Most of the remaining restrictions in WTO Members' schedules are to be found under modes 1 and 3. These include: citizenship and residency requirements, as well as restrictions on ownership, equity and form of establishment. In our view, most of these could either be eliminated or replaced by less restrictive requirements. Furthermore, a sizable number of Members have not bound their commitments.

Proposal

Canada proposes that WTO Members consider:

- increasing their commitments in the area of research and development services, real estate services, rental/leasing services without operators and other business services;

- broaden and deepen existing sectoral commitments, with particular emphasis on the elimination of: (a) any remaining cross-border supply limitations given the increasing importance of this mode of delivery for these sub-sectors; (b) limitations on commercial presence where Member countries have been reluctant to make commitments;

- explore how to improve and facilitate the temporary movement of natural persons for the provision of specific services; and

- improve the level of transparency with respect to domestic regulation.

CANADIAN INITIAL SECTORAL NEGOTIATING PROPOSAL
COMPUTER AND RELATED SERVICES

Canada reserves the right to modify this proposal at any time. This proposal does not prejudge Canada's position on other service sectors, nor any future offer on this or other sectors. This proposal should be read in conjunction with the principles and objectives as outlined in Canada's initial negotiating proposal.

Introduction

In recent years, the computer and related services sector has experienced enormous growth, and has witnessed the introduction of a number of new entrants, interests and types of services available to consumers and businesses alike. In 1997, the WTO estimated that the world market for the sector was worth some US $375 billion, representing a 10 percent growth from 1995 to1997. Canadian exports of computer and related services for example, totalled $1.6 billion in 1999, thereby permitting the sector to grow at an output growth rate six times that of the overall Canadian economy.

Four years later, these numbers have grown, in large part due to the presence of an open, competitive and largely unregulated commercial environment. A total of 62 GATS schedules contain commitments on computer and related services, none of which list MFN exemptions specific to the sector. Where sector specific limitations exist, they most frequently relate to commercial presence (mode 3), and concern restrictions on foreign investment.

The sector has also benefited from technological advance in the area of telecommunications and electronic commerce. The Internet in particular, has created a new means of doing business for computer and related services companies, providing them with easier access to global markets and the means to develop new and innovative goods and services.

In recent years, the distinction between computer and related services, and basic and value-added telecommunications services has grown less distinct, leading to some uncertainty about the manner in which existing GATS commitments apply to certain varieties of emerging services such as data warehousing and application hosting. Canada proposes that WTO Members examine how we can achieve greater clarity in this area, for example with respect to whether certain electronically-delivered services should fall under computer and related services or telecommunications services.

Furthermore, the contribution and significance of computer and related services to the overall economic performance and competitiveness of the world economy makes it crucial that Members pay attention to the way in which regulatory measures applied by governments in other sectors can have an impact on expansion in the computer and related services sector. Moreover, the presence of a variety of non-sector specific practices which include rules on temporary entry and technical standards may have an effect on the real value of market access commitments in computer and related services. Improved market access commitments from

WTO member countries in a wide variety of sectors may therefore help to promote trade in computer and related services.

For developing countries, computer and related services are particularly important via mode four delivery. Canada therefore encourages Members to improve their commitments for the temporary entry of Information Technology workers not linked to commercial presence.

During the Uruguay Round, Canada committed itself to fully open markets ("none") for both market access and national treatment, except for mode 4 of market access, where the commitment is "unbound, except as indicated in the horizontal section."

The temporary entry of senior computer specialists is included in Canada's horizontal mode 4 commitments and facilitated temporary entry for certain information technology workers is allowed under Canada's general immigration provisions.

Objectives

Canada encourages all Members to:

- Make new commitments on computer and related services;
- Broaden and deepen existing sectoral commitments, with particular emphasis upon the elimination of: (a) any remaining cross-border supply limitations given the increasing importance of this mode of delivery for the sector; (b) limitations on commercial presence where member countries have been reluctant to make commitments;
- Examine further how trade rules reflect the current nature of business activity in the computer and related services sector.

CANADIAN INITIAL SECTORAL NEGOTIATING PROPOSAL
DISTRIBUTION SERVICES

Canada reserves the right to modify this proposal at any time. This proposal does not prejudge Canada's position on other service sectors, nor any future offer on this or other sectors. This proposal should be read in conjunction with the principles and objectives as outlined in Canada's initial negotiating proposal.

Introduction

Distribution services constitute the principal link in the supply chain between producers and consumers. The performance of this sector has a direct influence on the range of goods and services available to businesses and consumers at competitive prices.

In the GATS sectoral services classification list, distribution services include commission agents' services, wholesale trade services, retailing services, franchising and other.

The distribution services sector, particularly wholesale and retail, accounts for a large share of economic activity in both developed and developing countries — often in the range of between 10 to 20 percent of GDP. It is a sector that is characterized by high labour intensity.

Small- and medium-sized businesses (SMEs) are particularly active in the retail sector. Trade in distribution services, especially for wholesale and retail, has traditionally been characterized by commercial presence and undertaken by larger firms. However, advances in electronic commerce have created new trading opportunities for SMEs to engage in cross-border delivery of distribution services. The efficient operation of distribution services depends on other services such as transportation services.

Distribution services are often highly regulated. While the GATS affirms Member rights to regulate, it also obliges Members to be transparent about their regulations. Canada encourages Members to increase their regulatory transparency in the area of distribution services.

Canada notes the importance of industry associations in the distribution services sector in helping to maintain and better inform domestic regulatory practices where consumer, social and business issues are concerned. In this respect, Canada notes the importance of strengthening such associations, particularly in developing countries and least-developed countries.

Canada's commitments in this sector are significant. Under the distribution services that we have scheduled, Canada has listed very few limitations.

Proposal

In the GATS negotiations, Canada believes that Members should:

- improve the quality and quantity of specific commitments in their schedules for distribution services to at least the Canadian level;

- improve the level of transparency for distribution services with respect to domestic regulation;

- secure improved mode 3 commitments, particularly with regard to the type of corporate entities that firms can establish abroad; and

- secure commitments for cross-border trade that are not limited by commercial presence requirements.

Canada supports facilitating greater liberalization by allowing Members to phase-in commitments over a specified period. Although a method for phasing in commitments will have to be agreed upon, Canada supports further exploration of this matter in this sector.

CANADIAN INITIAL SECTORAL NEGOTIATING PROPOSAL
OIL AND GAS SERVICES

Canada reserves the right to modify this proposal at any time. This proposal does not prejudge Canada's position on other service sectors, nor any future offer on this or other sectors. This proposal should be read in conjunction with the principles and objectives as outlined in Canada's initial negotiating proposal.

Introduction

Canada continues to conduct extensive consultations on issues that may be subject to negotiations. Although the process is still ongoing, Canada would like to share its preliminary thoughts concerning the GATS negotiations and oil and gas services.

For the purpose of this paper, oil and gas services include a wide range of services, such as: drilling services; derrick erection; repair and dismantling services; services necessary for oil or gas extraction such as well casing; cementing, pumping and plugging wells; as well as specialized fire extinguishing services. Small- and medium-sized businesses (SMEs) as well as large multinationals are involved in this sector.

The global market for oil and gas services is increasing rapidly. Market restructuring, technological advances and economic growth all point to an increased demand for oil and gas products, and the subsequent demand for the services to ensure a supply of these products.

Providing improved market access in this sector can have many beneficial effects for both developed and developing countries, including:

- increased innovation in the provision of oil and gas services;
- greater efficiencies that reduce the cost of oil and gas products to the consumer can also reduce the environmental impact resulting from the use of these products;
- more widespread use of environmentally friendly technology;
- additional opportunities to develop work force skills and management methods; and
- additional investment in technology, as well as increased opportunities for co-operation in the development of advanced technology.

Liberalization of oil and gas services does not mean an unregulated regime. For example, governments will continue to regulate to ensure performance and quality

controls to preserve the environment and to protect consumers. However, rules should be clearly defined, non-discriminatory and transparent.

In many countries, including Canada, governments are vested with the ownership of natural resources in trust for their citizens. Nothing in these negotiations will address the ownership of resources.

Only 33 Members have taken commitments with respect to the services incidental to mining. Eleven of those Members have limited their commitments to advisory or consulting services. Canada has taken commitments on services incidental to mining.

Typical obstacles to trade in energy services include:

- restrictions for the entry and stay of energy services managers, professionals and experts;
- restrictions for the entry of the equipment and tools needed to provide the service;
- arbitrary business and licensing requirements; and
- absence of transparence of regulatory framework.

Proposal

Canada believes that all services in the oil and gas sector can be found in the W/120. In addition to services incidental to mining, different related oil and gas services may be included in real estate services, rental/leasing services, technical testing and analysis services, services incidental to energy distribution, related scientific and technical consulting services, and construction and related engineering services. The current classification has certain merits and logic (e.g., all engineering services should be grouped together, irrespective whether it is civil, electrical or energy-related) and often, as is the case for engineering, it is a better reflection of the legal reality (i.e., regulates services of a same nature, not according to specialization areas). Services related to the sector could still be subject to a special "cluster" or "checklist" that Members may use as an aide-memoire during the negotiations.

By its proposal, Canada wants to encourage WTO Members to broaden and deepen commitments for the provision of oil and gas services. All four modes should be examined for greater liberalization.

PROPOSITIONS INITIALES DU CANADA EN VUE DES NÉGOCIATIONS SECTORIELLES, MODALES ET HORIZONTALES

Accord général sur le commerce des services (AGCS)

PROPOSITIONS INITIALES DU CANADA EN VUE DES NÉGOCIATIONS SECTORIELLES, MODALES ET HORIZONTALES RELATIVES À L'AGCS

Les participants aux négociations sur les services au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont constaté le rôle grandissant des secteurs des services dans la croissance économique et la création d'emplois. Au Canada, cette évolution agit comme un moteur de la transformation de l'économie canadienne en une économie fondée sur le savoir.

Au Canada, les gouvernements ont accordé beaucoup d'attention à l'établissement de politiques générales qui encouragent la création et l'expansion de la partie de l'économie canadienne axée sur les services. Un des moyens pour le Canada de continuer à favoriser le développement de l'économie fondée sur le savoir est de promouvoir les intérêts internationaux des secteurs canadiens des services. Les négociations de l'OMC quant aux services peuvent encourager les gouvernements à favoriser l'établissement de marchés où la concurrence internationale pourra s'accroître.

Le Canada a déposé une position initiale de négociation indiquant ses principes et objectifs relativement aux négociations sur l'AGCS. Il y suggère aussi divers éléments à inclure aux lignes directrices et aux procédures. Les propositions sectorielles, modales et horizontales qui suivent se rapportent à la proposition initiale de négociation. Les principes et objectifs du Canada pour cette étape initiale des négociations sont les suivants :

Principes

Nous reconnaissons la nature, comme l'importance, de plus en plus mondiale des industries des services. Nous reconnaissons aussi la contribution croissante aux exportations de services dans l'économie mondiale, et tout particulièrement celle du Canada. Cette mondialisation illustre l'importance d'en arriver à une conclusion heureuse des négociations actuelles sur les services, afin d'accroître l'accès des fournisseurs de services aux marchés. L'expansion de marchés aux pratiques transparentes et aux perspectives prévisibles sont à l'avantage des pays, des entreprises — qu'elles soient petites, moyennes ou grandes — et des consommateurs. Les services contribuent tout particulièrement au développement de l'économie fondée sur le savoir.

Tout en reconnaissant l'importance d'un cadre de libre-échange des services, l'un des volets sous-jacents de l'AGCS, que l'on trouve établi aussi bien dans le préambule qu'à l'article XIX de l'Accord, stipule que le processus d'une libéralisation graduelle doit se dérouler dans tout le respect à donner aux objectifs de politique nationale. L'AGCS souligne tout particulièrement le droit des pays signataires (les membres) à réglementer et à mettre en place de nouveaux règlements visant la prestation de services dans leur territoire respectif, afin de répondre à des objectifs de politique nationale. Ce sont là des principes importants de l'AGCS, car ils garantissent l'autorité de chaque membre de maintenir et de créer des politiques sociales et culturelles.

L'AGCS ne doit pas être perçu comme exigeant des gouvernements qu'ils privatisent ou déréglementent un service quelconque. Nous reconnaissons le droit des membres à maintenir des services publics dans les secteurs de leur choix: il ne s'agit pas là d'un enjeu pour les négociations de l'AGCS. Cependant, dans les secteurs où des membres ont choisi de prendre des engagements précis en vertu de l'AGCS, les règles auxquelles les signataires ont mutuellement convenu devraient s'appliquer.

Le Canada reconnaît également que le processus de libéralisation graduelle doit respecter l'état d'avancement des membres et permettre d'accroître la participation des pays en développement au commerce des services. À cet égard, il faut porter une attention spéciale aux difficultés des pays les plus démunis. Tous les membres ont intérêt à ce que les pays en développement soient des participants actifs à ces négociations, et qu'ils en bénéficient.

Objectifs

Le Canada réaffirme que l'objectif de ces négociations est de libéraliser le commerce des services, en instaurant au sein des marchés des services davantage de transparence et de prévisibilité, et en offrant un véritable accès aux marchés, dans le respect essentiel des objectifs de politique nationale.

Tout particulièrement, les objectifs du Canada à cette étape initiale des négociations sont les suivants :

1. obtenir un meilleur accès aux marchés internationaux pour les fournisseurs de services canadiens;

2. considérer, dans les négociations, la situation des petits et moyens fournisseurs de services;

3. préserver la capacité du Canada, des Canadiens et des Canadiennes de maintenir ou d'établir des règlements, des subventions, des pratiques administratives ou d'autres mesures dans des secteurs comme la santé, l'enseignement public et les services sociaux;

4. reconnaître l'importance du cadre de règles lorsqu'il s'agit de favoriser la transparence et la prévisibilité pour les exportateurs canadiens de services : en particulier, poursuivre les travaux dans le cadre du « programme incorporé » en ce qui a trait aux mesures de sauvegarde d'urgence, aux subventions, aux marchés publics et à la réglementation intérieure (conformément à l'article VI.4 de l'AGCS);

5. étudier comment tenir compte des intérêts et des préoccupations des pays en développement, notamment des graves difficultés que doivent surmonter les pays les moins avancés dans ces négociations.

Le Canada est aussi convaincu de la nécessité de mettre en place un processus systématique de définition et d'évaluation des retombées environnementales probables et importantes des négociations sur le commerce. Par conséquent, il entreprendra, sur son territoire, une évaluation environnementale de l'AGCS, conformément à la politique canadienne intitulée Cadre d'évaluation environnementale des négociations commerciales.

En outre, le Canada ne souscrira à aucun engagement qui restreindrait notre capacité à atteindre nos objectifs en matière de politique culturelle, tant qu'un nouvel instrument international ne sera pas établi pouvant expressément garantir le droit des membres à promouvoir et préserver leur diversité culturelle.

Des propositions sectorielles, modales et horizontales indiquent quels sont les intérêts canadiens à cette étape des discussions entourant l'AGCS. Le Canada se réserve le droit de modifier ces propositions à n'importe quel moment. Celles-ci ne préjugent pas de la position du Canada à l'égard d'autres secteurs des services, modes de prestation ou enjeux horizontaux, ni de toute demande ou offre future relative à ces secteurs ou modes de prestation, ni à d'autres que ceux-ci.

PROPOSITION INITIALE DU CANADA
EN VUE DES NÉGOCIATIONS MODALES
TRANSPARENCE ET PRÉVISIBILITÉ DE LA RÉGLEMENTATION

Le Canada se réserve le droit de modifier cette proposition à n'importe quel moment. Celle-ci ne préjuge pas de la position du Canada à l'égard d'autres secteurs des services, modes de prestation ou enjeux horizontaux, ni de toute demande ou offre future relative à ces secteurs ou modes de prestation, ni à d'autres que ceux-ci. Cette proposition doit être lu à l'aune des principes et objectifs énoncés dans la proposition initiale de négociation du Canada.

Introduction

Au Canada, la grande majorité des entreprises de services sont de petites et moyennes entreprises (PME). Beaucoup d'entre elles n'ont que depuis récemment envisagé d'entrer sur le marché international, et les obstacles institutionnels au commerce ont pour elles un caractère « potentiel » (en ce sens qu'elles peuvent n'en avoir pas encore fait directement l'expérience). La possibilité d'obtenir l'information nécessaire pour entrer sur un marché étranger est souvent une sérieuse difficulté. La nécessité d'améliorer la transparence et la prévisibilité de la réglementation qui régit les activités du commerce international est peut-être le point qui ressort le plus régulièrement dans les consultations auprès des entreprises canadiennes. Pour ces entreprises, l'obstacle le plus grave au commerce est souvent le manque d'information sur les conditions qui ont trait :

- à l'entrée sur les marchés étrangers et à l'activité sur ces marchés;
- aux procédures à suivre pour se conformer aux prescriptions réglementaires sur ces marchés;
- au processus qui existe pour demander des changements à la réglementation;
- aux possibilités offertes pour participer à la modification de la réglementation ou pour utiliser un recours contre des changements à la réglementation.

Le gouvernement du Canada favorise la transparence et la prévisibilité de la politique de réglementation en raison des avantages très divers qui découlent de cette transparence et de cette prévisibilité. Bien que ce ne soit pas là leur unique objectif, plusieurs éléments de la politique du gouvernement du Canada en matière de réglementation ont trait directement ou favorisent autrement la transparence. Le gouvernement du Canada exige que ses organismes de réglementation veillent à ce que :

- les Canadiens et les Canadiennes soient consultés et aient la possibilité de participer à l'élaboration ou à la modification des règlements et des programmes de réglementation;

- il y ait un problème ou un risque dont l'existence puisse être démontrée, que

l'intervention du gouvernement fédéral soit justifiée et que la réglementation soit la meilleure solution;

- les avantages dépassent les coûts pour les Canadiens et les Canadiennes, pour leurs gouvernements et leurs entreprises — en particulier, les organismes de réglementation doivent s'assurer que les ressources limitées que possède le gouvernement soient utilisées là où elles sont le plus efficaces;

- les effets négatifs sur la capacité de l'économie de générer de la richesse et de l'emploi soient réduits au minimum et qu'aucune réglementation non nécessaire ne soit imposée; en particulier, les organismes de réglementation doivent veiller à ce que :
  - l'information et les prescriptions administratives soient limitées au strict nécessaire et qu'elles entraînent le moins de coûts possible;
  - la situation particulière des petites entreprises soit prise en considération;
  - les moyens équivalents de se conformer aux prescriptions réglementaires, proposés par les parties, soient considérées;

- les accords internationaux et intergouvernementaux soient respectés et que l'on tire pleinement avantage des possibilités de coordination avec d'autres gouvernements et organismes;

- des systèmes soient en place pour gérer les ressources de réglementation efficacement; en particulier, les organismes de réglementation doivent s'assurer que :
  - le normes de gestion du processus de réglementation sont suivies;
  - les politiques de conformité et d'application sont formulées, selon ce qui est opportun;
  - les ressources ont été approuvées et sont suffisantes pour que les fonctions d'application puissent être remplies efficacement et pour assurer l'observation des règlements lorsque ces derniers s'appliquent au gouvernement.

Au moyen de ces prescriptions, la politique de réglementation du gouvernement du Canada se donne un niveau élevé de transparence et de prévisibilité. La transparence est également devenue un principe fondamental du système commercial multilatéral. Les accords de l'Organisation mondiale du commerce contiennent des dispositions très diverses qui ont trait à la transparence. En fait, l'AGCS contient à lui seul plusieurs dispositions à cet égard, par exemple dans le préambule de l'Accord, dans les articles III, IV et VI et dans plusieurs autres éléments de l'Accord (Document de référence sur les télécommunications de base et Disciplines concernant la réglementation intérieure dans le secteur des services comptables).

Proposition

La politique de réglementation a évolué depuis la conclusion du Cycle d'Uruguay. Différentes approches visant la transparence ont été mises en oeuvre par les États membres et reflètent diverses structures, traditions et capacités gouvernementales. Pendant les négociations relatives à l'AGCS, le Canada souhaitera explorer, en collaboration avec les membres, les meilleures pratiques actuelles en ce qui concerne la transparence de la réglementation et déterminer si, compte tenu des développements dans ce domaine, les dispositions actuelles de l'AGCS à cet égard ne pourraient pas être améliorées.

PROPOSITION INITIALE DU CANADA EN VUE DES NÉGOCIATIONS MOUVEMENT TEMPORAIRE DES PERSONNES PHYSIQUES FOURNISSANT DES SERVICES AU TITRE DE L'AGCS (MODE 4)

Le Canada se réserve le droit de modifier cette proposition à n'importe quel moment. Celle-ci ne préjuge pas de la position du Canada à l'égard d'autres secteurs des services, modes de prestation ou enjeux horizontaux, ni de toute demande ou offre future relative à ces secteurs ou modes de prestation, ni à d'autres que ceux-ci. Cette proposition doit être lu à l'aune des principes et objectifs énoncés dans la proposition initiale de négociation du Canada.

Introduction

Après les longues négociations relatives au mode 4 qui ont pris fin en juin 1995, seulement un assez petit nombre de pays membres ont pris des engagements spécifiques sur le mouvement temporaire des fournisseurs de services en ce qui concerne l'accès aux marchés (article XVI), le traitement national (article XVII) ou les engagements additionnels (article XVIII). De façon générale, les membres ont pris des engagements horizontaux au sujet des personnes mutées à l'intérieur d'une même entreprise (pas nécessairement dans toutes les catégories); ils ont été moins nombreux à prendre des engagements relatifs aux gens d'affaires en visite, tandis que quelques-uns seulement en ont pris en ce qui concerne les professionnels, notamment ceux qui fournissent des services contractuels et qui ne sont pas liés à une présence commerciale. Le Canada a pris des engagements dans les trois domaines.

La mobilité internationale des fournisseurs de services, qu'il s'agisse de particuliers ou de salariés qui fournissent des services, est devenue un élément de plus en plus important des marchés concurrentiels, pour les fournisseurs comme pour les consommateurs. Cette mobilité compte également pour les entreprises qui cherchent à ouvrir de nouveaux marchés et à trouver des nouveaux débouchés. L'accès aux marchés étrangers importe non seulement pour les grandes sociétés qui font des affaires à l'échelle mondiale, mais aussi pour les PME et pour les personnes offrant des services contractuels. Celles-ci forment la grande majorité des fournisseurs de services qui exportent activement dans divers secteurs. Le manque de transparence et de prévisibilité des marchés, notamment la difficulté d'obtenir de l'information en matière de procédure, réduit souvent la capacité de tous les fournisseurs de services de concurrencer sur les marchés étrangers. Les problèmes de transparence peuvent ainsi interdire l'accès aux marchés aussi bien aux fournisseurs de services des pays industrialisés qu'à ceux des pays en développement. Les membres devraient donc étudier des moyens de renforcer les obligations de transparence découlant de l'AGCS pour favoriser, notamment, les particuliers qui fournissent de services, les PME et les fournisseurs de services de tous les pays.

Proposition

Comme il existe divers obstacles au mouvement temporaire des personnes physiques, le Canada estime que dans ces négociations les membres devraient améliorer leurs engagements relevant du mode 4, aussi bien horizontaux que sectoriels. Cette amélioration donnerait un plus grand accès aux marchés étrangers aux fournisseurs de services tant des pays en développement que des pays développés. Le Canada croit aussi qu'un grand nombre de membres devraient s'engager face aux gens d'affaires en visite et aux professionnels, y compris ceux qui entrent dans un État membre pour fournir des services contractuels non assujettis à une présence commerciale. En outre, le Canada pense que les membres devraient examiner le besoin d'établir des règles qui puissent régir l'admission temporaire, hors-taxes, des « outils professionnels mobiles » nécessaires à la prestation des services dans des marchés étrangers liés aux engagements relatifs au mode 4.

De même, le Canada estime que les membres devraient parvenir à une entente sur l'amélioration de la transparence et de la prévisibilité des engagements actuels ou nouveaux relevant du mode 4. Les membres pourront donc souhaiter porter leur attention, entre autres choses, sur les lois et règlements de l'immigration, y compris sur l'information en matière de procédure, qui ont trait au mouvement temporaire; sur les programmes touchant les travailleurs étrangers et les critères d'admission afférents; sur les conditions applicables à l'examen des besoins économiques; sur les instructions ou directives opérationnelles pour les agents d'immigration; sur la durée maximum des séjours et d'autres restrictions à l'accès aux marchés mentionnées dans les listes d'engagements.

Le mode 4 est une question très importante dans ces négociations. L'Inde, le Japon, l'Union européenne et les États-Unis ont récemment communiqué des opinions initiales. Le Canada propose que tous les membres s'intéressent désormais davantage aux questions concernant le mode 4 dans ces négociations. Il importe que les responsables de la politique commerciale et les représentants des organismes réglementaires visés (dans le cas du Canada, il s'agit des autorités chargées de l'immigration et du marché du travail) portent attention aux points en question. Les membres devraient étudier comment faire avancer le débat touchant le mode 4. Les solutions possibles sont la formation d'un groupe spécial temporaire relevant du Conseil du commerce des services en session spéciale, des discussions au sein d'un comité existant de l'AGCS ou l'organisation d'un séminaire semblable à celui qui a récemment porté sur les services relatifs au tourisme.

PROPOSITION INITIALE DU CANADA EN VUE DES NÉGOCIATIONS PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

Le Canada se réserve le droit de modifier cette proposition à n'importe quel moment. Celle-ci ne préjuge pas de la position du Canada à l'égard d'autres secteurs des services, modes de prestation ou enjeux horizontaux, ni de toute demande ou offre future relative à ces secteurs ou modes de prestation, ni à d'autres que ceux-ci. Cette proposition doit être lu à l'aune des principes et objectifs énoncés dans la proposition initiale de négociation du Canada.

Introduction

La présente proposition a pour objet d'encourager, dans le cadre de ces négociations, l'examen des obstacles qui limitent la participation des petites et moyennes entreprises (PME) au commerce des services à l'échelle mondiale.

Importance des PME de services

Les PME sont un facteur essentiel de la croissance économique et de l'emploi dans l'économie mondiale. Elles représentent plus de 95 p. 100 des entreprises des pays développés et y emploient de 60 à 70 p. 100 de la main-d'oeuvre. Nous croyons que la situation est à peu près semblable dans les pays en développement. Par exemple, en Amérique latine et aux Antilles, les PME constituent également plus de 95 p. 100 des entreprises et sont à l'origine de plus de 85 p. 100 de l'emploi total du secteur privé dans la plupart des pays de la région. Au Canada, les PME justifient près de 60 p. 100 de l'emploi dans le secteur privé et de 43 p. 100 du produit intérieur brut lié au secteur privé.

Les PME dominent les secteurs des services. Ainsi, au Canada, 86 p. 100 des entreprises de services comptent moins de 50 employés. Elles sont actives dans l'exportation de services importants comme les services professionnels, les services informatiques et connexes, et les services environnementaux.

La vaste majorité des PME de services explorent de nouveaux débouchés grâce aux applications des technologies de l'information. Le fait d'être « branchées » les élève automatiquement au rang d'entreprises « mondiales ». Elles sont aussi de plus en plus présentes dans les branches d'activité à forte intensité de technologie, comme les technologies de l'information et des communications, de même que dans les secteurs des services stratégiques fournis aux entreprises, notamment les services de logiciels, de traitement de l'information et de développement des ressources humaines.

Le nombre limité d'organisations qui expriment les préoccupations des PME et représentent toute la gamme des intérêts des PME restreint la capacité de celles-ci de défendre leurs intérêts collectifs.

Internationalisation des PME de services

Dans un monde de plus en plus intégré, les PME de services s'activeront davantage sur le marché mondial pour maintenir leur capacité de création d'emplois et de richesses.

Les progrès des technologies de l'information et des communications ont donné aux PME le potentiel d'augmenter leur efficacité à l'échelle internationale. Elles mettent à profit les avantages concurrentiels que leur offre Internet, notamment la rapidité, la commodité et les coûts moindres, pour pénétrer de nouveaux marchés.

Pour accroître leur participation au commerce international, les PME de services doivent surmonter des obstacles liés à un cadre réglementaire discriminatoire, fastidieux et non transparent. Par exemple, les procédures onéreuses pour l'obtention de licences, liées aux des conditions d'enregistrement et des coûts excessifs peuvent représenter des obstacles et un fardeau particulièrement lourds pour les PME.

Nous constatons également que les plus petites entreprises peuvent trouver difficile de se consacrer aux tâches que requiert l'entrée et le maintien de leurs activités sur un marché étranger, étant donné qu'elles ont souvent à leur disposition moins de capitaux et de temps que les grandes entreprises.

En raison de ressources limitées, les PME ne peuvent pas nécessairement réagir aussi rapidement et efficacement que les grandes sociétés aux obstacles qui se posent à l'accès aux marchés. L'élaboration d'accords de reconnaissance mutuelle, lesquels réduiront les besoins en ressources, est très importante pour les PME de services. Les membres devraient examiner des moyens de faciliter l'élaboration de tels accords.

Transparence

L'accès des PME de services aux marchés peut être grandement compromis du fait d'un manque d'information sur les dispositions et prescriptions réglementaires.

Modes de prestation

En raison des contraintes dictées par leur taille et leurs ressources, nous croyons que les PME exportent leurs services surtout en vertu du mode 1 (échanges transfrontières) et du mode 4 (mouvement de personnes physiques) parce ce qu'il s'agit pour elles de la façon la moins coûteuse et la plus efficace de faire des affaires. Toutefois, bon nombre de pays exigent que l'entreprise établisse une présence commerciale avant d'autoriser l'importation de services sur leur marché. Il est donc très difficile pour les PME d'exporter vers ces marchés parce qu'elles

n'ont pas les moyens d'établir une présence commerciale à l'étranger. Lors des négociations, les membres devraient chercher comment réduire au minimum les prescriptions relatives à la présence commerciale pour ce qui est de la prestation transfrontalière d'un service, afin d'aider les PME qui exportent des services.

Le commerce électronique peut s'avérer un moyen populaire de prestation, pour bon nombre de PME de services. Dans la mesure où elles établissent une présence commerciale sur les marchés étrangers, les obstacles à l'entrée ou à la sortie peuvent représenter des obstacles à leur participation efficace.

PROPOSITION INITIALE DU CANADA
EN VUE DES NÉGOCIATIONS SECTORIELLES
SERVICES FINANCIERS

Le Canada se réserve le droit de modifier cette proposition à n'importe quel moment. Celle-ci ne préjuge pas de la position du Canada à l'égard d'autres secteurs des services, modes de prestation ou enjeux horizontaux, ni de toute demande ou offre future relative à ces secteurs ou modes de prestation, ni à d'autres que ceux-ci. Cette proposition doit être lu à l'aune des principes et objectifs énoncés dans la proposition initiale de négociation du Canada.

Introduction

La libéralisation du commerce des services financiers avantage aussi bien le secteur financier intérieur que l'économie nationale dans son ensemble. En tant que tel, le Canada estime que la libéralisation accrue des services financiers profitera à tous les membres de l'OMC.

La libéralisation du secteur des services financiers peut contribuer à renforcer les systèmes financiers nationaux de nombreuses façons importantes : elle peut amener une augmentation de la base de capitaux et faire adopter par les institutions financières les toutes dernières pratiques de gestion ainsi qu'améliorer le contrôle de la qualité du crédit et la diversification des risques. Elle favorise en outre, sur les marchés des capitaux nationaux, les innovations susceptibles de transformer l'épargne étrangère et intérieure en des investissements productifs. De plus, en encourageant la transparence et la circulation efficace des données financières et des renseignements commerciaux, la libéralisation améliore le fonctionnement du secteur financier. Tous ces facteurs permettent d'accroître la stabilité du secteur.

De surcroît, les services financiers sont des intrants essentiels de toutes les activités économiques. La concurrence accrue dans le secteur financier est à l'avantage des utilisateurs de ces services, notamment les entreprises et les particuliers, parce qu'elle fait baisser les coûts, rehausse la qualité et permet l'offre d'un éventail élargi de produits et de services.

Un régime libéral de services financiers n'implique pas l'absence de réglementation. L'AGCS prévoit de façon fondamentale et détaillée la possibilité d'adopter les règles prudentielles nécessaires pour assurer la sécurité et la qualité des systèmes financiers, sauvegarder l'intégrité des marchés financiers et protéger les investisseurs. Le Canada veut faire en sorte, tout au long des négociations, que la capacité des membres individuels à prendre des mesures de prudence, comme indiqué à l'annexe sur les services financiers, ne sera pas amoindrie.

Modalités de négociation

Le Canada est favorable au maintien de la pratique établie lors du Cycle d'Uruguay selon laquelle les services financiers font l'objet de négociations distinctes. La nature de la

réglementation spécialisée dans le secteur ainsi que l'importance pour l'économie et la stabilité macroéconomique justifient la création d'un groupe de négociation spécialisé dans les services financiers. La participation directe d'experts de ce secteur vital aux négociations garantira que les règles commerciales tiennent compte de ses aspects uniques.

Le Canada est d'accord pour que le Comité du commerce des services financiers soit l'instance retenue pour le déroulement de ces négociations distinctes. Il estime que le nouveau rôle dévolu à ce comité n'empêchera pas celui-ci de continuer de se pencher sur les questions courantes dont il s'occupe normalement.

Les négociations doivent être menées de la façon la plus efficace et la plus pragmatique possible, en ayant recours à des moyens tels que les listes modèles, les demandes-offres ou d'autres mayens appropriés, y compris à une combinaison d'approches s'il y a lieu.

Objectifs

Les objectifs du Canada pour les négociations sur les services financiers menées dans le cycle de négociations AGCS 2000 sont les suivants :

- Étendre et renforcer les engagements en matière d'accès au marché et de traitement national, et faire tomber d'autres obstacles au commerce des services financiers. Les négociations doivent porter sur les quatre modes de fourniture (fourniture transfrontières, consommation à l'étranger, présence commerciale et mouvement des personnes physiques) ainsi que viser à améliorer et à accroître les engagements en matière de libéralisation. De plus, les engagements qui figurent déjà dans les listes devraient sans doute être étendus pour ce qui est de certains modes, particulièrement la fourniture transfrontières et la consommation à l'étranger, afin de tenir compte des progrès technologiques. L'expansion du commerce électronique et ses conséquences sont d'une pertinence particulière dans ce contexte.

- Accroître les avantages de la libéralisation en levant certaines ambiguïtés du cadre de l'AGCS en ce qui touche les services financiers. Des problèmes de définition ou de classification, par exemple, pourraient créer de l'incertitude quant au calendrier d'application et à l'interprétation des engagements. Nous encourageons pour cette raison tous les membres à se servir de la classification présentée dans l'annexe sur les services financiers pour établir leur liste d'engagements concernant les services financiers.

- Pour compléter tout progrès réalisé relativement aux engagements en matière d'accès aux marchés et de traitement national, clarifier les disciplines concernant la transparence. Tout en reconnaissant les travaux réalisés dans ce domaine par le Groupe de travail sur la réglementation intérieure, nous sommes d'avis qu'il faudra considérer

des disciplines afférentes à la transparence conçues en fonction des besoins particuliers du secteur financier.

- Reconnaître les besoins et intérêts spéciaux des pays membres en développement. Comme tel, le Canada soutient la perspective d'encourager la poursuite de la libéralisation en permettant aux membres de mettre en oeuvre leurs engagements progressivement, selon un calendrier établi. Tout en reconnaissant qu'il faudra convenir d'une méthode pour une telle mise en oeuvre progressive, le Canada est partisan d'un examen plus poussé de cette question.

PROPOSITION INITIALE DU CANADA EN VUE DES NÉGOCIATIONS SECTORIELLES SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

Le Canada se réserve le droit de modifier cette proposition à n'importe quel moment. Celle-ci ne préjuge pas de la position du Canada à l'égard d'autres secteurs des services, modes de prestation ou enjeux horizontaux, ni de toute demande ou offre future relative à ces secteurs ou modes de prestation, ni à d'autres que ceux-ci. Cette proposition doit être lu à l'aune des principes et objectifs énoncés dans la proposition initiale de négociation du Canada.

Introduction

En plus de sa position générale de négociation déposée lors du présent exercice, le Canada présente cette proposition initiale sur les services environnementaux à l'attention des membres de l'OMC.

Importance des services environnementaux

L'industrie de l'environnement, et particulièrement les services qui en font partie, a un effet multiplicateur sur l'économie dans son ensemble. On la considère comme un élément de la nouvelle économie fondée sur le savoir, dynamique, à forte valeur ajoutée et en pleine croissance. Au fil des ans, on en est venu dans le monde entier à reconnaître l'importance des services environnementaux pour améliorer la protection, l'action corrective et la prévention. Ce nouveau contexte a donné lieu à une augmentation de la demande mondiale de produits et services environnementaux qui a été principalement alimentée par l'existence et l'application des réglementations nationales sur l'environnement et par l'accroissement de la sensibilisation des consommateurs et des collectivités à ces enjeux. Conséquemment, le marché mondial des services environnementaux a connu une forte expansion pendant les années 1990, période au cours de laquelle il était à l'origine de 50 p. 100 de la demande globale de produits et services environnementaux.

La plupart des membres de l'OMC, et particulièrement les pays en développement, sont susceptibles de retirer des avantages substantiels de la libéralisation accrue des services concernant l'environnement, qui découlerait des négociations relatives à l'AGCS. Si les marchés étrangers étaient plus ouverts et que le cadre actuel de règles était amélioré, les fournisseurs de services environnementaux, petits et grands, bénéficieraient les uns et les autres de la plus grande transparence et de la plus grande prévisibilité qui en résulteraient. Les exportateurs de services pourraient diffuser leur savoir et leur expertise technique dans le monde entier, tandis que les importateurs pourraient bénéficier d'un large éventail de services environnementaux à un coût moindre. Dans ce contexte, et compte tenu de la nature mondiale des questions environnementales, la libéralisation du commerce donnerait lieu à des scénarios potentiellement favorables sur tous les plans. Ceux-ci pourraient être en l'occurrence de deux

types : des scénarios favorables sur le plan de la protection de l'environnement (un environnement plus sain, par exemple) et des scénarios favorables sur le plan du développement économique (diffusion de l'expertise technique et développement des compétences nationales, par exemple). L'ampleur des avantages prévus demeure toutefois tributaire de l'existence d'un cadre institutionnel et d'un cadre juridique nationaux.

Le cadre réglementaire associé au secteur des services environnementaux est l'un des aspects importants du fonctionnement de ce secteur. L'AGCS affirme le droit des membres à réglementer. Il oblige aussi les membres à instaurer une réglementation transparente. Le Canada encourage les membres à accroître leur transparence réglementaire dans le domaine des services environnementaux.

Couverture sectorielle

La classification courante W/120 définit les services environnementaux comme suit :

- services relatifs aux eaux usées;
- services d'enlèvement des ordures;
- services d'assainissement et services analogues;
- autres services (service d'élimination des gaz d'échappement, protection de la nature et du paysage, etc.).

Le Canada reconnaît qu'il existe, ailleurs dans la classification W/120, d'autres services importants entrant dans la prestation de services environnementaux, comme les services d'essais et d'analyses techniques, les services-conseils scientifiques et techniques, les services de génie et les services de construction.

Au Comité des engagements spécifiques, de longues discussions ont récemment porté sur les services environnementaux « de base » par opposition aux services « associés ». Selon nous, ce débat traite avant tout des questions de classification. Cependant, la discussion a aussi permis, et de façon importante, de cerner les services environnementaux connexes que recèle la classification W/120. Nous estimons important pour les membres de chercher à libéraliser davantage aussi bien les activités contenues dans la liste des services « de base » couramment définies à la classification W/120, que les activités d'autres secteurs connexes (essais et analyses techniques, services-conseils scientifiques et techniques, génie et construction). Pour ce qui est des « grappes » de services associés, elles devraient avant tout servir de liste de vérification pour les fins de la négociation.

Proposition

La libéralisation des services concernant l'environnement revêt une importance capitale pour un certain nombre d'industries productrices de biens et de services. Le secteur canadien des services environnementaux est compétitif, il fait appel à un fort coefficient de connaissances et

il représente un marché ouvert pour ce qui est de tous les sous-secteurs de la classification établie aux fins de l'AGCS. Or, de nombreux membres de l'OMC maintiennent toujours des obstacles au commerce et à l'investissement qui, selon toute probabilité, décourageront la croissance potentielle de ce secteur.

Les membres qui n'ont pris aucun engagement concernant le secteur des services environnementaux de base auront la possibilité, pendant les négociations en cours, de prendre des engagements consolidés relativement à tous les sous-secteurs et à tous les modes de prestation. Quant aux 49 membres qui se sont engagés en fonction de la liste des services de base, ils devraient chercher à réduire, voire éliminer les restrictions actuelles au traitement national et à l'accès aux marchés, et élargir leurs engagements envers les services connexes. Les plus importantes catégories de restrictions sont celles qui ont trait : à l'absence de transparence des régimes et des pratiques en matière de réglementation; à l'investissement ou à l'établissement; à l'entrée et au séjour des gestionnaires, professionnels et experts dans le domaine des services; aux prescriptions en matière de licences. Conjugués, ces obstacles peuvent également avoir un effet multiplicateur dans d'autres secteurs. Le maintien des obstacles dans le secteur des services concernant l'environnement a un prix : non seulement il peut sérieusement influer sur les coûts et la variété des services offerts, mais il peut aussi décourager la diffusion à l'échelle mondiale de la technologie, des compétences et de l'expertise dans le domaine de l'environnement.

PROPOSITION INITIALE DU CANADA EN VUE DES NÉGOCIATIONS SECTORIELLES SERVICES PROFESSIONNELS

Le Canada se réserve le droit de modifier cette proposition à n'importe quel moment. Celle-ci ne préjuge pas de la position du Canada à l'égard d'autres secteurs des services, modes de prestation ou enjeux horizontaux, ni de toute demande ou offre future relative à ces secteurs ou modes de prestation, ni à d'autres que ceux-ci. Cette proposition doit être lu à l'aune des principes et objectifs énoncés dans la proposition initiale de négociation du Canada.

Introduction

La présente proposition vise à stimuler le débat en vue d'améliorer les conditions dictant le traitement des services professionnels dans le contexte du cycle actuel de négociations relatives à l'AGCS.

L'importance des services professionnels

Depuis une dizaine d'années, le commerce des services professionnels a connu une augmentation marquée, particulièrement sur une base transfrontières. Il en est ainsi en partie parce qu'on reconnaît la contribution importante de ce secteur à l'investissement de l'étranger et à la croissance économique globale tant dans les pays développés que dans les pays en développement, soit du fait de la participation des professions dans la fourniture directe de services (services juridiques ou conseils comptables aux consommateurs, etc.), soit de par son rôle nécessaire dans la réalisation d'activités de développement de grande envergure (services d'ingénierie, d'architecture ou d'urbanisme dans le cadre de projets de construction ou d'exploitation minière ou encore de projets environnementaux, etc.).

Malgré cette évolution, il est très clair que le commerce des services professionnels par des entreprises étrangères et plus spécialement par des particuliers offrant eux-mêmes de tels services continue d'être freiné par diverses mesures réglementaires. La protection du consommateur ainsi que la nécessité de garantir la compétence des fournisseurs et la qualité du service sont des considérations qui ont joué un rôle déterminant dans l'établissement d'un grand nombre des règlements en question. Toutefois, les vastes écarts qui existent au niveau des règlements et de leur application constituent souvent de sérieuses entraves au commerce.

Couverture sectorielle

Il est proposé que les secteurs suivants soient pris en considération :

- services d'ingénierie (y compris les services intégrés d'ingénierie);
- services d'architecture;

- services d'aménagement urbain et d'architecture paysagère;
- services comptables, d'audit et de tenue de livres;
- services de conseil fiscal (services juridiques non compris);
- services de conseils sur le droit étranger (services de conseils sur le droit public étranger et international);
- services d'évaluation immobilière;
- services de conseils en gestion;
- services d'arpentage.

Proposition

Ce qui suit est une liste exemplative des questions qui, de l'avis du Canada, devraient faire l'objet des négociations relatives à l'AGCS. Des efforts renouvelés de négociation devraient porter sur l'aspect important qu'est l'amélioration des conditions dictant le traitement des services professionnels. Ces efforts devraient être axés essentiellement sur un certain nombre de domaines qui sont liés entre eux et qui sont essentiels à la poursuite de l'expansion et de la libéralisation du commerce des services professionnels.

- Restrictions au traitement national et à l'accès aux marchés : rechercher des améliorations sur le plan de la quantité et de la qualité aux engagements relevant des modes 1, 2 et 3. Rechercher l'élimination des prescriptions ouvertement discriminatoires prenant la forme de prescriptions en matière de nationalité ou de citoyenneté et trouver des solutions de rechange au critère de résidence permanente ou de résidence dans la mesure où il existe des moyens moins restrictifs (par exemple, collaboration avec les nationaux, obligation de souscrire ;a une obligation financière afin de garantir la possibilité de recours et entente sur des mesures disciplinaires transfrontières). Le Canada a apporté plusieurs améliorations dans ce domaine, y compris la mise en place de régimes de licences pour faciliter l'accès dans le cas d'un certain nombre de fournisseurs de services professionnels étrangers (services juridiques, services d'ingénierie et d'architecture).

- Faciliter l'entrée (mode 4) des fournisseurs de services professionnels : chercher à améliorer le champ d'application pour ce qui est de l'entrée et du séjour temporaires des professionnels étrangers. Le Canada a présenté une proposition distincte concernant le mode 4.

- Reconnaissance mutuelle des titres : examiner des façons d'encourager l'élaboration d'accords de reconnaissance mutuelle entre les organismes de réglementation des professions et faire en sorte que tous les membres de l'Organisation mondiale du commerce participent afin de faciliter et d'améliorer l'accès aux marchés étrangers. La possibilité d'étendre aux services professionnels en général l'application des « Lignes directrices pour les accords ou arrangements de reconnaissance mutuelle dans le secteur des services comptables » pourrait constituer un bon point de départ.

- Réglementation intérieure (AGCS VI:4) : la transparence revêt une importance considérable compte tenu de la nature très réglementée de la plupart des professions agréées et la marge de discrétion administrative exercée dans l'application des régimes de licences. Le Canada est décidé à continuer de travailler au sein des organismes actuels et d'autres organismes au besoin pour accroître l'ouverture des régimes de réglementation intérieure. Il s'attachera également à élaborer des disciplines génériques pouvant être appliquées aux professions en général, sans écarter la possibilité d'élaborer des disciplines spécifiques correspondant à des caractéristiques spécifiques de professions particulières. À cet égard, le Canada a indiqué qu'il était intéressé à examiner les services professionnels suivants : ingénierie, architecture, services juridiques, aménagement urbain, évaluation immobilière et arpentage.

- Outils professionnels : déterminer s'il y a lieu d'adopter des règles visant à permettre l'admission temporaire du matériel nécessaire pour dispenser un service sur un marché étranger.

PROPOSITION INITIALE DU CANADA EN VUE DES NÉGOCIATIONS SECTORIELLES SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATION

Le Canada se réserve le droit de modifier cette proposition à n'importe quel moment. Celle-ci ne préjuge pas de la position du Canada à l'égard d'autres secteurs des services, modes de prestation ou enjeux horizontaux, ni de toute demande ou offre future relative à ces secteurs ou modes de prestation, ni à d'autres que ceux-ci. Cette proposition doit être lu à l'aune des principes et objectifs énoncés dans la proposition initiale de négociation du Canada.

Introduction

Le rythme rapide auquel la technologie évolue dans le domaine de la fourniture de services de télécommunication est en voie de transformer les économies et les sociétés. Dans les pays comme le Canada qui ont libéralisé le marché des services de télécommunication, les prix ont chuté et de nouveaux services destinés aux particuliers et aux entreprises ont rapidement fait leur apparition. La création de services de télécommunication innovateurs et de grande qualité offerts à prix abordable à un vaste public représente un défi important pour de nombreux membres de l'Organisation mondiale du commerce.

Les pouvoirs publics étant plus conscients que jamais que la compétitivité est de plus en plus tributaire de l'existence de services de télécommunication innovateurs et rentables, on a assisté à la déréglementation de ce secteur et à la libéralisation de l'environnement international des échanges commerciaux, y compris très récemment dans le cadre de l'Accord sur les télécommunications de base, conclu en 1997. Dans de nombreux pays, y compris au Canada, ce qui caractérise aujourd'hui le marché des services de télécommunication, c'est la disparition des monopoles au profit d'une concurrence dynamique, entre autres de la part de fournisseurs étrangers.

Comme beaucoup d'autres pays, le Canada a mis en place un régime de réglementation conçu pour stimuler la concurrence tout en faisant en sorte que les citoyens aient accès à des services de télécommunication à des prix abordables. Par conséquent, ses prix y sont parmi les plus bas au monde et les taux globaux de pénétration du téléphone, parmi les plus élevés. Pratiquement tous les citoyens et toutes les entreprises ont accès à Internet à des prix qui sont parmi les plus faibles au monde, et au moins les trois quarts de la population pourra bientôt y avoir accès au moyen d'un service haute vitesse. L'expansion du commerce électronique est de ce fait favorisée. Les pays qui libéraliseront leur marché des services de télécommunication pourront s'attendre à retirer d'importants avantages économiques et sociaux de nature semblable.

À mesure que se poursuivra et s'étendra la libéralisation des marchés, le marché international des services de télécommunication continuera de connaître une expansion rapide, pour le bien de tous les membres de l'OMC. Au Canada, ce secteur affiche une croissance trois fois plus

grande que celle de l'économie dans son ensemble, et la libéralisation des marchés internationaux des télécommunications a créé des débouchés à l'étranger pour les fournisseurs canadiens. Le Canada possède en outre un secteur du matériel de télécommunication très évolué, qui a vu ses possibilités d'exportation se multiplier parce que les marchés libéralisés doivent effectuer des investissements dans les infrastructures pour instaurer de nouveaux services et étendre les services existants.

Proposition

Le Canada est partisan de la libéralisation des marchés des services de télécommunication. Il encourage vivement les membres qui n'ont pas contracté d'engagements dans le domaine des télécommunications de base ou des télécommunications à valeur ajoutée, ou qui ont pris des engagements limités ou assortis de longues périodes de mise en oeuvre progressive, à prendre des engagements et à accélérer la libéralisation.

PROPOSITION INITIALE DU CANADA
EN VUE DES NÉGOCIATIONS SECTORIELLES
SERVICES RELATIFS AU TOURISME ET AUX VOYAGES

Le Canada se réserve le droit de modifier cette proposition à n'importe quel moment. Celle-ci ne préjuge pas de la position du Canada à l'égard d'autres secteurs des services, modes de prestation ou enjeux horizontaux, ni de toute demande ou offre future relative à ces secteurs ou modes de prestation, ni à d'autres que ceux-ci. Cette proposition doit être lu à l'aune des principes et objectifs énoncés dans la proposition initiale de négociation du Canada.

Introduction

Comme c'est le cas pour presque tous les membres, les avantages économiques du tourisme sont importants pour le Canada. En 1999, les recettes canadiennes du secteur du tourisme ont dépassé les 50 milliards de dollars, en hausse de près de 7 p. 100 par rapport à l'année précédente. Sur l'ensemble des revenus de l'industrie, le marché intérieur canadien comptait pour 70 p. 100, soit 34,8 milliards de dollars. En pourcentage de l'ensemble de l'économie, la part du produit intérieur brut attribuable au coût des facteurs du tourisme a atteint 2,5 p. 100 ou 20,3 milliards de dollars cette même année. Le tourisme a été et continue d'être perçu comme un secteur de toute première croissance et de création d'emplois au sein de l'économie canadienne. Les recettes du tourisme sont à l'origine de la création directe de 524 000 emplois en 1999, ce qui représente une augmentation de 1,2 p. 100 par rapport à l'année précédente. Cela dit, dans l'ensemble des industries de ce secteur, on comptait environ 1,4 million d'emplois en 1999.

Le secteur du tourisme est constitué de parties d'industries distinctes et englobe, dans une mesure variable, les services de transport, d'hébergement, de restauration, d'agences de voyage, de loisirs et de la scène. Par conséquent, le tourisme n'est pas une industrie homogène, mais bien un secteur traversant de multiples segments industriels. En 1999, le nombre des établissements touristiques, tous segments confondus, dépassait les 158 000. La presque totalité (98 p. 100) de ces établissements sont des petites et moyennes entreprises (PME).

En plus des exportations que représente le tourisme récepteur, comptons parmi les autres compétences canadiennes relevant du tourisme et potentiellement exportables, celles liées au développement durable, à la conception et au développement de centres de villégiature, aux services de gestion hôtelière, à la construction de parcs et de parcours de golf, et à l'écotourisme.

Proposition

En dépit du fait que le secteur du tourisme avait suscité plus d'engagements des membres participant au terme des négociations du Cycle d'Uruguay que tout autre secteur, la mise en

oeuvre de ces engagements a parfois accusé des lacunes; d'importantes restrictions existent toujours.

L'énumération qui suit n'est pas exhaustive, mais elle signale certaines des restrictions les plus courantes figurant dans les listes d'engagements : l'examen des besoins économiques, les prescriptions en matière de citoyenneté, la limitation de la taille des établissements, les régimes restrictifs d'octroi de licences et les limites à la participation au capital.

Le Canada encourage les autres membres à mettre l'accent, dans les négociations sur la classification W/120 des services relatifs au tourisme et aux voyages, sur le plein respect des engagements déjà pris et sur l'élimination des restrictions encore en vigueur, dans la plus grande mesure possible. Le Canada suggère que des « listes de vérification » spécifique à chaque pays puissent être utilisée afin de cerner la nature globale du tourisme comme industrie distincte.

PROPOSITION INITIALE DU CANADA EN VUE DES NÉGOCIATIONS SECTORIELLES SERVICES FOURNIS AUX ENTREPRISES (AUTRES QUE LES SERVICES PROFESSIONNELS ET LES SERVICES INFORMATIQUES ET SERVICES CONNEXES)

Le Canada se réserve le droit de modifier cette proposition à n'importe quel moment. Celle-ci ne préjuge pas de la position du Canada à l'égard d'autres secteurs des services, modes de prestation ou enjeux horizontaux, ni de toute demande ou offre future relative à ces secteurs ou modes de prestation, ni à d'autres que ceux-ci. Cette proposition doit être lu à l'aune des principes et objectifs énoncés dans la proposition initiale de négociation du Canada.

Introduction

La présente proposition vise les sous-secteurs du secteur des services fournis aux entreprises de la Classification sectorielle des services contenue dans le document W/120 énumérés ci-après : services de recherche-développement, services immobiliers, services de crédit-bail ou de location sans opérateurs et autres services fournis aux entreprises. Elle vise à réduire les obstacles inutiles qui perturbent le commerce sans nuire pour autant à la qualité des services et à la protection des consommateurs. Le Canada propose donc d'exclure de la présente proposition élaborée en vue des négociations les sous-secteurs des services professionnels et des services informatiques et services connexes. Ceux-ci feront l'objet de propositions distinctes.

Les sous-secteurs du secteur des services fournis aux entreprises sont parmi les secteurs qui connaissent la plus forte croissance dans la nouvelle économie. Les services dits interentreprises englobent non seulement les services professionnels et les services informatiques et services connexes, mais également divers autres services tels les services de recherche-développement, les services d'études de marché, les services de consultation, les services d'essais et d'analyses techniques, ainsi que les services de maintenance et de réparation de matériel. La seule chose que ces sous-secteurs ont en commun est un apport aux entreprises.

Les services fournis aux entreprises sont non seulement aujourd'hui au nombre des services les plus dynamiques parmi les services faisant l'objet d'échanges commerciaux, ils agissent également comme catalyseur du changement et de la concurrence dans d'autres secteurs des services de l'économie. Ils constituent en outre un facteur important du point de vue de la compétitivité et de la performance de l'économie en général, notamment au niveau des petites et moyennes entreprises (PME). Dans les pays développés, près de 95 p. 100 des entreprises sont des PME et celles-ci emploient de 60 à 70 p. 100 de la main-d'oeuvre. La situation est à peu près la même dans les pays en développement. Au Canada, les PME justifient environ 60 p. 100 de l'emploi et 43 p. 100 du produit intérieur brut. Elles dominent également le secteur des services.

Contrairement aux services professionnels, les services fournis aux entreprises sont pour la plupart beaucoup moins réglementés et les engagements des pays membres souvent plus libéraux que dans le cas des autres secteurs des services. C'est sans doute pourquoi un nombre appréciable de membres de l'OMC ont contracté des engagements dans les sous-secteurs des services fournis aux entreprises tel que défini ci-dessus. Pour leur part, la majorité des pays en développement membres ont contracté des engagements plutôt libéraux, surtout dans le sous-secteur des « autres services fournis aux entreprises ». Sur les 130 membres et plus que compte l'OMC, plus de 70 ont contracté des engagements dans la catégorie des autres services fournis aux entreprises; 46 dans les catégories services de recherche-développement et services de crédit-bail et de location sans opérateurs; et 28 ont contracté des engagements à l'égard des services immobiliers. La liste d'engagements spécifiques du Canada est relativement exempte de restrictions en ce qui concerne ces services fournis aux entreprises.

Les échanges dans ces sous-secteurs s'effectuent souvent sur une base transfrontières ou par l'entremise de fournisseurs de services qui séjournent durant de courtes périodes à l'endroit où se trouve le consommateur. Au demeurant, les avancées technologiques, et notamment le commerce électronique, offrent aux PME qui fournissent des services, y compris celles des pays en développement qui souhaitent exporter leurs services, de nouvelles avenues en rendant la fourniture transfrontières de certains services aux entreprises plus pratique et plus facile sur le plan technique.

La plupart des restrictions encore en vigueur dans les listes des membres de l'OMC touchent les modes 1 et 3. Il s'agit des prescriptions relatives à la citoyenneté et à la résidence, de même que des restrictions touchant la propriété, le participation au capital et la forme d'établissement. À notre avis, la plupart de ces restrictions pourraient être supprimées ou remplacées par d'autres prescriptions moins restrictives. De surcroît, un nombre appréciable de membres n'ont pas consolidé leurs engagements.

Proposition

Le Canada propose que les membres de l'OMC examinent la possibilité :

- de relever leurs engagements dans le domaine des services de recherche-développement, des services immobiliers, des services de crédit-bail et de location sans opérateurs et des autres services fournis aux entreprises;

- d'élargir et d'étendre les engagements sectoriels existants, en tendant notamment vers l'élimination : a) de toutes limitations de la fourniture transfrontières de services, compte tenu de l'importance croissante de ce mode de fourniture de services dans ces sous-secteurs; et b) des limitations de la présence commerciale lorsque les pays membres ont été peu enclins à contracter des engagements;

- de voir comment on pourrait améliorer et faciliter le mouvement temporaire des personnes physiques en vue de la prestation de services spécifiques;

- de hausser le degré de transparence à l'égard de la réglementation intérieure.

PROPOSITION INITIALE DU CANADA EN VUE DES NÉGOCIATIONS SECTORIELLES SERVICES INFORMATIQUES ET SERVICES CONNEXES

Le Canada se réserve le droit de modifier cette proposition à n'importe quel moment. Celle-ci ne préjuge pas de la position du Canada à l'égard d'autres secteurs des services, modes de prestation ou enjeux horizontaux, ni de toute demande ou offre future relative à ces secteurs ou modes de prestation, ni à d'autres que ceux-ci. Cette proposition doit être lu à l'aune des principes et objectifs énoncés dans la proposition initiale de négociation du Canada.

Introduction

Au cours des dernières années, le secteur des services informatiques et services connexes a connu une croissance phénoménale et a été témoin de l'arrivée de nouveaux participants et de l'émergence de nouveaux intérêts et types de services destinés aux consommateurs et aux entreprises. En 1997, l'Organisation mondiale du commerce estimait la valeur du marché mondial pour ce secteur à quelque 375 milliards de dollars américains ce qui représente une croissance de 10 p. 100 de 1995 à 1997. Par exemple, la valeur des exportations canadiennes de services informatiques et services connexes a totalisé 1,6 milliard de dollars en 1999, permettant ainsi à ce secteur de progresser suivant un taux de croissance de la production six fois plus grand que celui de l'économie dans son ensemble.

Quatre ans plus tard, ces chiffres sont encore plus élevés grâce, en grande partie, à un environnement commercial ouvert, compétitif et largement déréglementé. En tout, 62 listes d'engagements au titre de l'AGCS font état d'engagements relatifs aux services informatiques et services connexes, mais aucune ne prévoit une exemption NPF spécifique au secteur. Les limitations spécifiques au secteur sont le plus souvent liées à la présence commerciale (mode 3), et touchent les restrictions à l'investissement étranger.

Ce secteur a aussi tiré profit des progrès technologiques dans le domaine des télécommunications et du commerce électronique. Internet a ouvert aux entreprises de services informatiques et services connexes de nouvelles perspectives en leur facilitant l'accès aux marchés mondiaux et en leur donnant les moyens de mettre au point des produits et des services nouveaux et novateurs.

Depuis quelques années, la distinction entre les services informatiques et services connexes d'une part, et les services de télécommunication à valeur ajoutée, d'autre part, tend à s'estomper, créant un certain flou quant à la manière dont les engagements souscrits par les membres de l'OMC s'appliquent à certaines formes de services tels l'emmagasinage de données et l'hébergement de contenu. Le Canada propose que les membres de l'OMC essaient de déterminer comment il serait possible de clarifier les choses dans ce domaine, en essayant de

voir, par exemple, si certains services fournis électroniquement relèvent des services informatiques et services connexes ou des services de télécommunication.

Qui plus est, vu la contribution des services informatiques et services connexes à la performance et à la compétitivité de l'économie mondiale, il est primordial que les membres examinent attentivement la façon dont les réglementations appliquées par les gouvernements dans d'autres secteurs peuvent influer sur l'expansion du secteur des services informatiques et services connexes. En outre, diverses pratiques non sectorielles spécifiques, dont les règles sur l'admission temporaire et les normes techniques, peuvent avoir un effet sur la valeur réelle des engagements contractés au titre de l'accès aux marchés dans le secteur des services informatiques et services connexes. Ainsi, de meilleurs engagements au titre de l'accès aux marchés de la part de pays membres de l'OMC dans un large éventail de secteurs peuvent donc contribuer à promouvoir le commerce des services informatiques et services connexes.

Dans les pays en développement, les services informatiques et services connexes revêtent une certaine importance pour ce qui est du mode 4. Le Canada encourage donc les membres à relever leurs engagements à l'égard de l'admission temporaire de personnel des technologies de l'information non liée à une présence commerciale.

Durant le Cycle d'Uruguay, le Canada s'est engagé envers un marché entièrement libre (« néant »), c'est-à-dire sans limitations en ce qui concerne l'accès aux marchés et le traitement national, exception faite, pour l'accès aux marchés, de la fourniture de services suivant le mode 4, où l'engagement est « non consolidé, sauf comme indiqué sous " engagements horizontaux " ».

L'admission temporaire de spécialistes informatiques principaux est prévue dans les engagements contractés par le Canada pour la fourniture de services suivant le mode 4, et la facilitation de l'admission temporaire de certains travailleurs de la technologie est assurée par les dispositions générales adoptées par le Canada en matière d'immigration.

Objectifs

Le Canada encourage tous les membres à :

- contracter de nouveaux engagements au titre des services informatiques et services connexes;

- élargir et étendre les engagements sectoriels existants, en tendant notamment vers l'élimination : a) de toutes limitations de la fourniture transfrontières de services, compte tenu de l'importance croissante de ce mode de fourniture de services dans ce secteur; et b) des limitations de la présence commerciale lorsque les pays membres ont été peu enclins à contracter des engagements;

- étudier de plus près comment les règles commerciales s'accordent avec l'état de l'activité dans le secteur des services informatiques et services connexes.

PROPOSITION INITIALE DU CANADA EN VUE DES NÉGOCIATIONS SECTORIELLES SERVICES DE DISTRIBUTION

Le Canada se réserve le droit de modifier cette proposition à n'importe quel moment. Celle-ci ne préjuge pas de la position du Canada à l'égard d'autres secteurs des services, modes de prestation ou enjeux horizontaux, ni de toute demande ou offre future relative à ces secteurs ou modes de prestation, ni à d'autres que ceux-ci. Cette proposition doit être lu à l'aune des principes et objectifs énoncés dans la proposition initiale de négociation du Canada.

Introduction

Les services de distribution constituent le maillon principal de la chaîne d'approvisionnement qui relie les producteurs aux consommateurs. Le rendement de ce secteur influe directement sur la gamme de produits et services offerts aux entreprises et aux consommateurs à des prix compétitifs

Dans la Classification sectorielle établie au titre de l'AGCS, les services de distribution englobent les services de courtage, les services de commerce de gros, les services de commerce de détail, les services de franchisage et d'autres services.

Le secteur des services de distribution, et en particulier le commerce de gros et de détail, représente une large part de l'activité économique dans les pays développés comme dans les pays en développement, qui se situe souvent entre 10 et 20 p. 100 du produit intérieur brut. Ce secteur est caractérisé par une fort coefficient de main-d'oeuvre.

Les petites et moyennes entreprises (PME) sont particulièrement actives dans le secteur du commerce de détail. Pour ce qui est des services de distribution, et en particulier du commerce de gros et de détail, le commerce s'effectue principalement par le biais d'une présence commerciale, et ce, au niveau de sociétés de grande taille. Toutefois, l'avancée du commerce électronique a ouvert de nouveaux débouchés commerciaux aux PME qui peuvent maintenant s'engager dans la fourniture transfrontières de services de distribution. La prestation efficace de services de distribution est tributaire d'autres services comme les services de transport.

Les services de distribution sont souvent fortement réglementés. Bien que l'AGCS soutienne le droit qu'ont les membres de réglementer, il oblige aussi les membres à faire preuve de transparence lorsqu'il s'agit de leur réglementation. Le Canada encourage les membres à accroître la transparence concernant leurs réglementations respectives dans le domaine des services de distribution.

Le Canada constate l'apport important des associations industrielles dans le secteur des services de distribution pour ce qui est du maintien de pratiques nationales éclairées en matière

de réglementation sur les questions qui touchent les consommateurs, la société et le monde des affaires. À cet égard, le Canada souligne l'importance de renforcer de telles associations, en particulier dans les pays en développement et les pays moins développés.

Les engagements contractés par le Canada dans ce secteur sont importants. Très peu de restrictions ont été établies par le Canada à l'égard des services de distribution inscrits sur la liste.

Proposition

Dans les négociations concernant l'AGCS, le Canada croit que les membres devraient :

- améliorer la qualité et la quantité d'engagements spécifiques inscrits sur leurs listes quant aux services de distribution, au moins jusqu'au niveau des engagements contractés par le Canada;
- accroître le degré de transparence des services de distribution à l'égard de la réglementation nationale;
- obtenir de meilleurs engagements à l'égard des services fournis suivant le mode 3, particulièrement en ce qui concerne le type de société que les entreprises sont autorisées à établir à l'étranger;
- obtenir des engagements à l'égard du commerce transfrontières qui ne soient pas limités par les prescriptions relatives à la présence commerciale.

Le Canada souhaite faciliter une plus grande libéralisation en permettant aux membres de contracter progressivement des engagements sur une période donnée. Il faudra s'entendre sur la façon de procéder, mais le Canada appuie un examen plus approfondi de la question pour ce secteur.

PROPOSITION INITIALE DU CANADA EN VUE DES NÉGOCIATIONS SECTORIELLES SERVICES RELATIFS AU PÉTROLE ET AU GAZ

Le Canada se réserve le droit de modifier cette proposition à n'importe quel moment. Celle-ci ne préjuge pas de la position du Canada à l'égard d'autres secteurs des services, modes de prestation ou enjeux horizontaux, ni de toute demande ou offre future relative à ces secteurs ou modes de prestation, ni à d'autres que ceux-ci. Cette proposition doit être lu à l'aune des principes et objectifs énoncés dans la proposition initiale de négociation du Canada.

Introduction

Le Canada continue à mener de vastes consultations sur des questions pouvant être soumises à la négociation. Bien que le processus de consultation soit toujours en cours, le Canada aimerait partager ses réflexions préliminaires concernant les négociations relatives à l'AGCS et aux services relatifs au pétrole et au gaz.

Pour les fins du présent document, les services relatifs au pétrole et au gaz englobent des services tels les services de forage, les services d'érection de derricks, les services de réparation et de démontage, les services nécessaires à l'extraction du pétrole et du gaz, comme le cuvelage, la cimentation, les puits de pompage et de colmatage, de même que les services spécialisés d'extinction des incendies. Ce secteur compte à la fois des grandes entreprises et des petites et moyennes entreprises (PME).

Le marché mondial des services relatifs au pétrole et au gaz augmente rapidement. Des facteurs comme la restructuration du marché, les progrès technologiques et la croissance économique se traduisent tous par une demande accrue des produits pétroliers et gaziers, ainsi que des services qui permettent à l'industrie de fournir ces produits.

L'offre d'un meilleur accès aux marchés dans ce secteur peut s'avérer avantageuse pour les pays en développement aussi bien que pour les pays industrialisés, notamment par :

- l'accroissement de l'innovation dans la prestation de services relatifs au pétrole et au gaz;
- l'obtention d'une efficience accrue, pouvant diminuer le coût des produits pétroliers et gaziers pour les consommateurs et réduire aussi les effets environnementaux découlant de l'utilisation de ces produits;
- l'utilisation élargie de technologies respectueuses de l'environnement;
- l'apparition de nouveaux débouchés permettant le perfectionnement de la main-d'oeuvre et des méthodes de gestion;
- de nouveaux investissements en technologie, ainsi que de nouvelles possibilités de coopérer pour développer des technologies de pointe.

La libéralisation des services relatifs au pétrole et au gaz ne correspond pas à un régime déréglementé. Ainsi, les gouvernements continueront à réglementer afin de veiller aux contrôles de rendement et de qualité, de préserver l'environnement et de continuer à protéger les consommateurs. Cependant, il est important que les règlements soient clairement définis, transparents et équitables.

Dans de nombreux pays, y compris au Canada, les gouvernements sont propriétaires des ressources naturelles, au nom de leurs citoyens. Aucune partie de ces négociations ne touchera la question de la propriété des ressources.

Seulement 33 membres ont inscrit des engagements touchant les services annexes aux industries extractives. De ce nombre, 11 ont limité leurs engagements aux services-conseils ou de

consultation. Le Canada a contracté des engagements concernant les services annexes aux industries extractives.

Voici quelques obstacles typiques au commerce des services relatifs à l'énergie :

- restrictions à l'égard de l'admission et du séjour de dirigeants, professionnels et spécialistes des services de l'énergie;
- restrictions à l'entrée de matériel ou d'outils nécessaires à la prestation des services;
- prescriptions arbitraires relativement aux entreprises et aux licences;
- manque de transparence du cadre réglementaire.

Proposition

Le Canada croit que tous les services du secteur du pétrole et du gaz peuvent se retrouver dans la classification W/120. En plus des services annexes aux industries extractives, on peut inclure des services connexes en matière pétrolière et gazière dans les services immobiliers, les services de location (à court ou à long terme), les services d'essais et d'analyses techniques, les services relatifs à la distribution de l'énergie, les services-conseils scientifiques et techniques connexes ainsi que les services de construction et de génie qui s'y rattachent. La présente classification a certains mérites et découle d'une logique (par exemple, tous les services d'ingénierie devraient être regroupés, sans égard au fait que les services relèvent du génie civil ou électrique ou encore des techniques énergétiques) et souvent, comme c'est le cas pour les services d'ingénierie, cette logique s'accorde mieux avec la réalité juridique (c'est-à-dire, la réglementation des services de même nature, et non selon le domaine de spécialisation). Les services liés à ce secteur pourraient encore être inclut dans une « grappe » spéciale ou faire l'objet d'une « liste de contrôle » dont les membres pourraient se servir comme d'un aide-mémoire durant les négociations.

En présentant cette proposition, le Canada veut encourager les membres de l'OMC à élargir et approfondir leurs engagements relatifs à la prestation de services liés au pétrole et au gaz. Les quatre modes de prestation des services devraient être examinés, en vue de poursuivre la libéralisation.

En présentant cette proposition, le Canada veut encourager les membres de l'OMC à élargir et approfondir leurs engagements relatifs à la prestation de services liés au pétrole et au gaz. Les quatre modes de prestation des services devraient être examinés, en vue de poursuivre la libéralisation.